

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Présentation du rapport d'activités 2023 du syndicat TRI OR

L'an deux mil dix vingt-quatre,

Le 10 du mois d'octobre, à 20h00,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Mériel, sous la présidence de Monsieur Jérôme FRANÇOIS, Maire, dûment convoqués le 03 octobre 2024,

Étaient présents : M. FRANÇOIS, Maire - Mme QUESNEL - M. CHAMBERT - Mme TOURON - M. COURTOIS - M. BERGER - Mme MAGNÉ - M. CHAMBÉLIN - Mme BOUVILLE - M. GONIDEC - Mme SCHMITT - M. BEAUNE - M. BRUCKMÜLLER - M. GRANCHER - Mme ROBERTO - M. JEANRENAUD - M. ROUXEL - M. NEVE - M. DUMONTIER - M. RUIZ - Mme DOUAY

Formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient absents :

Absents excusés :

Mme SANTOS FERREIRA donne pouvoir à Mme ROBERTO
Mme LAPLAIGE donne pouvoir à Mme TOURON
M. VACHER donne pouvoir à M. RUIZ
Mme FONTAINE AUGOUY donne pouvoir à Mme MAGNÉ
Mme NORMANT donne pouvoir à M. FRANÇOIS
Mme ANDRÉAS donne pouvoir à M. BEAUNE
M. BELLACHES donne pouvoir à M. COURTOIS
Mme DENEUVILLE donne pouvoir à M. JEANRENAUD

Secrétaire de séance : Mme ROBERTO

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de présents :	21
Nombre de pouvoirs :	8
Nombre de votants :	29

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39,

VU la circulaire du Syndicat TRI OR transmettant le rapport d'activités 2023,

VU le rapport d'activité du TRI OR pour l'année 2023,

VU le compte administratif arrêté par le TRI OR pour l'année 2023,

CONSIDÉRANT que l'article L5211-39 du CGCT prévoit que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce

rapport fait l'objet d'une communication par le maire au cours de laquelle les représentants de la commune et les membres de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

11 OCT 2024

SLO

ID : 095-219503927-20241011-D29_1110-DE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur

Après en avoir délibéré à l'unanimité de,

PRENDRE ACTE de la présentation du rapport d'activités du Syndicat TRI OR pour l'année 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
Jérôme FRANCOIS



[Handwritten signature in blue ink]

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Val d'Oise
- date de sa publication

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai »

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le 1 OCT. 2024

ID : 095-219503927-20241011-D29_1110-DE



Syndicat pour la collecte et le traitement
des ordures ménagères

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



**Rapport sur le prix et la qualité
du service public d'élimination des déchets**

Observations liminaires

Le service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD) est soumis à un contrôle tant des élus que de la population.

Les textes de référence en ce qui concerne les statuts du Syndicat :

Article L 2224-4 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le président de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) présente à son assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public destiné notamment à l'information des usagers.

Article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents sont mis à la disposition du public à la mairie dans les 15 jours qui suivent leur réception. Le public est avisé par le maire de cette réception par voie d'affichage pendant un mois.

Article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté de l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'EPCI sont entendus. Le président de l'EPCI peut être entendu à sa demande ou à la demande du conseil municipal de la commune membre.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI.

Le Décret n° 2000-404 du 11 Mai 2000 relatif au rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – article 2 :

Lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale, le contenu du rapport sur la qualité et le prix du service est intégré dans le rapport prévu à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le contenu du rapport annuel à intégrer dans le rapport prévu à l'article L 5211-39 concerne uniquement la partie des indicateurs techniques et financiers devant y figurer obligatoirement.

Loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité—article 5-1 :

Dans les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants, une commission consultative des services publics locaux est créée.

La commission examine chaque année le rapport du président sur le prix et la qualité des services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères visés à l'article L 2224-5.

Le Décret n°2015-1827 (30-12-15) relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public impose de présenter les performances économiques du service public et son évolution dans le temps.

Les textes de référence en ce qui concerne les activités du Syndicat :

Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le Gaspillage et à l'Economie Circulaire (AGEC) :

La loi vise à transformer notre économie linéaire - produire, consommer, jeter - en une économie circulaire. Elle se décline en cinq grands axes : sortir du plastique jetable ; mieux informer les consommateurs ; lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ; agir contre l'obsolescence programmée ; mieux produire. L'article 90 conditionne l'exploitation d'une installation de tri mécano biologique au respect de la généralisation du tri à la source des biodéchets. Cet article est complété par le décret n° 2021-855 du 30 juin 2021.

Loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) :

La loi ambitionne d'agir davantage en faveur de la préservation de l'environnement et dans la lutte contre le dérèglement climatique, ainsi que de renforcer l'indépendance énergétique française. Elle fixe l'objectif de réduction de 50% de la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 par rapport à 2010. Elle vise le développement du tri à la source avec l'extension des consignes de tri fixée pour fin 2022 et la collecte séparée des biodéchets à l'horizon 2023 tout en développant les filières de recyclage et de valorisation.

Le décret n°2016-288 du 10 mars 2016 oblige depuis le 1er juillet 2016 les entreprises à opérer un tri à la source et à la valorisation de 5 flux de déchets (Art. D 543 à 287 du code de l'Environnement).

Ces objectifs législatifs et réglementaires se déclinent opérationnellement et localement en différents plans :

La Feuille de Route pour l'Economie Circulaire (FREC) :

Elle décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer d'un modèle économique linéaire - produire, consommer, jeter- à un modèle circulaire qui intégrera l'ensemble du cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant bien évidemment par leur consommation en limitant les gaspillages.

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) :

Il est élaboré par la région Ile-de-France et s'échelonne sur la période 2019-2025. Ce document de planification stratégique est porté et animé par la Région et coordonne l'ensemble des actions de prévention et de gestion des déchets menées par tous les acteurs du territoire (collectivités, entreprises, administrations, éco-organismes, habitants...).

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) :

Ce projet territorial a pour objet de décliner à l'échelle locale une stratégie de lutte face au dérèglement climatique global. Il définit des objectifs, un programme d'actions et coordonne l'implication de l'ensemble des acteurs autour des thématiques suivantes : la réduction des gaz à effet de serre, la réduction des consommations d'énergie, le développement des énergies renouvelables, la réduction des polluants atmosphériques, l'adaptation du territoire face au changement climatique.

Le PCAET devra être compatible avec le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) et avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE). Il doit également prendre en compte la stratégie nationale bas-carbone (SNBC).

S'LO



LE MOT DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

Chères et chers collègues,

Cette première année de présidence a été riche en expériences au vu des nombreux projets menés avec force et professionnalisme par le personnel du syndicat, tant administratif que technique, mais également avec l'aide précieuse des élus et de nos délégués.

L'année 2023 reste marquée par un contexte économique, social et géo politique toujours tendu, avec une actualité médiatique souvent empreinte de gravité ! L'inflation a rendu certaines hausses de tarifs inévitables. Nous avons cependant toujours avec force et détermination réussi à les limiter par la négociation avec nos prestataires. L'exigence et le suivi scrupuleux des marchés sont les garants d'un service public de qualité.

L'arrêt de l'activité en régie du centre de tri et la mise en place du quai de transfert pour les emballages, papiers et cartons depuis le 1^{er} janvier 2023 a permis au syndicat de limiter l'impact social tout en préservant la qualité de notre gisement. Cette première année d'externalisation du tri avec Suez s'est avérée concluante avec une nette augmentation des produits triés. Les nouvelles consignes de tri ont été rapidement adoptées par la population, comme en témoignent les performances de notre territoire. Nous devons, bien sûr, continuer de les améliorer, et je sais compter sur le travail important de la commission communication.

La première phase d'harmonisation de la couleur des bacs de tri a été menée conformément à nos engagements. Rappelons que ce plan de changement des couvercles bleus par des couvercles jaunes s'organise sur 4 ans et couvrira à terme l'ensemble du territoire, toujours pour répondre au règlement national !

L'étude sur la mise en place du tri à la source des biodéchets conduite tout au long de 2023 sous l'égide de la commission stratégie et développement a permis au Comité Syndical de délibérer sur la feuille de route le 12 décembre et de tenir les délais qui nous sont imposés.

En ce qui concerne l'activité des déchetteries, un travail de fond a permis dans le cadre du renouvellement du marché de maîtriser ce poste de dépenses par l'allotissement du traitement des déchets dangereux et de celui des encombrants. A cela s'est ajoutée la refonte du règlement intérieur des déchetteries grâce au travail studieux des membres de la commission stratégie et développement.

2023 marque également l'arrivée des déchets électriques dans le périmètre de la collecte en porte à porte des encombrants. Cela répondait depuis longtemps à une attente forte des habitants de notre territoire.

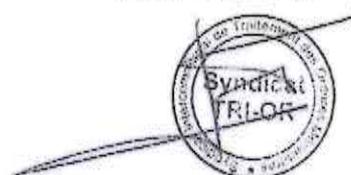
Enfin, n'oublions pas le sujet majeur au cœur du syndicat Tri Or : notre usine de compostage ! La mise aux normes du site sur les rejets aqueux s'est conclue par la signature d'une nouvelle convention de rejet avec la commune de Champagne sur Oise. Là encore cette thématique a mobilisé notre équipe afin de construire une gestion conforme aux attentes des services de l'Etat. Initiée fin 2023, une étude décisive sur l'avenir et la reconversion de l'usine permettra au syndicat de définir les nouveaux contours du schéma de traitement des ordures ménagères du territoire. En effet, l'évolution de la réglementation, encore une, sera déterminante. Il faudra également prendre en compte l'évolution de la consommation des ménages, qui modifie clairement la nature du gisement des ordures ménagères résiduelles.

Je remercie chaleureusement l'ensemble des Vice-Présidents, délégués, équipes, partenaires et acteurs qui se mobilisent au quotidien pour mener à bien tous ces projets et notre mission de service public.

Je vous souhaite une très bonne lecture à tous.

Amicalement,

Votre Président
Olivier LESUEUR



SOMMAIRE

PRESENTATION DU SYNDICAT	6
La composition du syndicat.....	8
Le fonctionnement.....	9
La vie du syndicat	10
PREVENTION	13
INDICATEURS TECHNIQUES	20
Les tonnages 2023.....	21
Les emballages et les papiers/cartons.....	22
Le verre alimentaire	29
Les ordures ménagères résiduelles.....	33
Les encombrants.....	38
Les déchetteries	40
Focus sur les éco-organismes.....	42
INDICATEURS FINANCIERS	44
Le budget	45
Répartition des recettes et des dépenses.....	46
Focus sur les coûts	49
Les marchés publics	51
REDEVANCE DECHETS	52
COMMUNICATION	55

PRÉSENTATION DU SYNDICAT



Syndicat pour la collecte et le traitement
des ordures ménagères

CRÉATION DU SYNDICAT

Le syndicat TRI-OR a été créé en 1964. Il s'appelait alors SICTOMIA (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région de l'Isle-Adam) et regroupait 27 communes jusqu'au 30 septembre 2003, et 26 communes d'octobre 2003 à décembre 2004 (départ de la commune de Chambly).

Depuis le 1^{er} janvier 2005, il réunit 28 communes (adhésion des communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry). Le syndicat a pour mission de gérer les déchets ménagers des communes adhérentes (93 267 habitants).

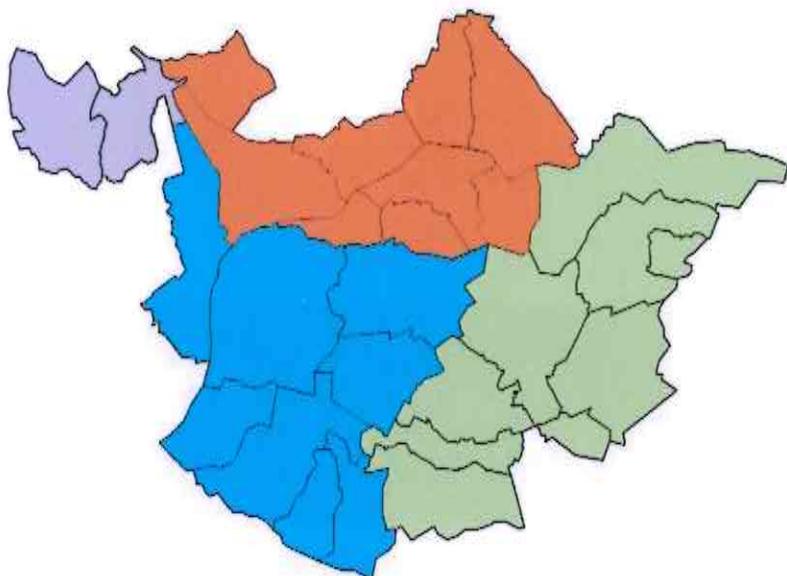
Le siège du syndicat TRI-OR est basé à Champagne-sur-Oise.

COMPÉTENCES

Le syndicat TRI-OR exerce les compétences de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire.



CARTE DU SYNDICAT TRI-OR



- Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (CCSI)
- Communauté de Communes du Haut Val d'Oise (CCHVO)
- Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts (CCVO3F)
- Communauté de Communes Carnelle Pays de France (CCCPF)

LE TERRITOIRE

Le syndicat TRI-OR regroupe 28 communes réparties sur 4 intercommunalités :

Communes	Population
Beaumont sur Oise	9 692
Bernes sur Oise	2 747
Bruyères sur Oise	4 392
Champagne sur Oise	5 081
Mours	1 675
Nointel	884
Noisy sur Oise	620
Persan	14 048
Ronquerolles	902
Total CCHVO	40 041
Bethemont La Forêt	421
Chauvry	301
L'Isle Adam	12 029
Mériel	5 268
Nerville La Forêt	772
Parmain	5 723
Presles	4 018
Villiers Adam	868
Total CCVO3F	29 400
Asnières sur Oise	3 124
Baillet en France	1 907
Belloy en France	2 246
Maffliers	1 824
Montsoult	4 104
Saint Martin du Tertre	2 687
Seugy	1 059
Viarmes	5 451
Villaines sous Bois	786
Total CCCPF	23 188
Frouville	357
Hédouville	281
Total CCSI	638
Total Tri Or	93 267

La composition du syndicat

LES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL



Olivier LESUEUR

Président

Maire de Mours



Jacques ALATI

1^{er} Vice-Président
chargé des
Finances

Maire de Seugy



Frédéric FALLOT

2^e Vice-Président
chargé de la
Stratégie et du
Développement

1^{er} Adjoint
au maire de
Noisy sur Oise



Thierry PICHERY

3^e Vice-Président
chargé de la
Communication

Maire de
Saint Martin
Du Tertre



François DELAIS

4^e Vice-Président
chargé du
Secrétariat et de
la Vie du syndicat

Conseiller
municipal à
L'Isle Adam



Bruno MACE

5^e Vice-Président
chargé du
Personnel

Maire
de Villiers Adam

LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Directrice des Services
Séverine LE BLANC

Directrice Adjointe en charge de la Communication et de l'Administration
Sonia ANSEAUME

Agent d'accueil
Brigitte MANGO

Comptable
et Gestionnaire
Ressources humaines
Nathalie LASKOWSKI

Responsable
Déchetteries et
Redevance Déchets
Emeline DELANOUE

Responsable Collecte
et apport volontaire
Sophie BREION

Service Communication
Responsable
Prévention déchets
Corentin BIRON
*
2 Conseillères en
Collecte Sélective
*
1 Chargé de mission ECT
(renfort)

Quai de transfert :
Responsable de la
valorisation des
déchets
*
Poste vacant
*
3 Agents techniques

Le fonctionnement

Le syndicat est une structure intercommunale qui fonctionne sur le modèle d'un conseil municipal. Son administration est assurée par un Président, une assemblée délibérante (le Comité Syndical), une instance restreinte (le bureau) et une équipe technique et administrative.

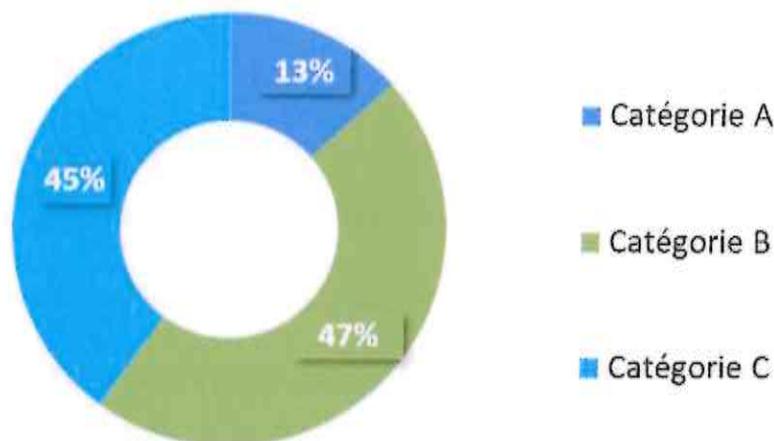
Le Comité Syndical est l'instance plénière où est définie la politique et où sont prises toutes les décisions importantes du syndicat. Ce comité vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service au travers de délibérations. Il se compose de 56 délégués titulaires (2 par commune) et 56 délégués suppléants.

Le Bureau Syndical est une instance plus restreinte en membres dont font partie le Président, les cinq Vice-Présidents et trois membres invités. Son rôle est de définir et appliquer la politique du syndicat.

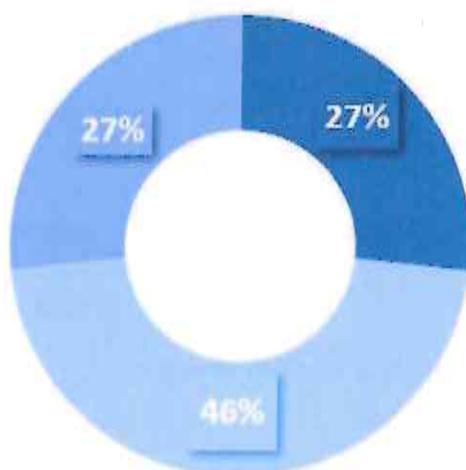
Le Comité Syndical s'appuie sur une équipe de 13 agents majoritairement titulaires (en comptant les activités en régie), répartis en plusieurs services : administratif, technique et communication/prévention.

Les emplois indirects nécessaires à la gestion du service sont d'environ 80 personnes chez les différents prestataires de services avec lesquels le syndicat TRI-OR est en contrat.

Répartition par catégorie

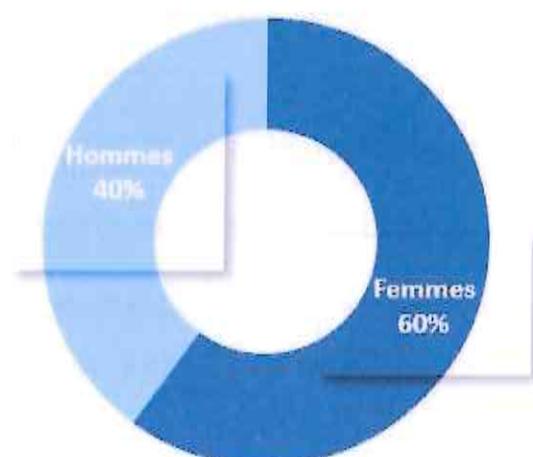


Répartition par service



- Administratif
- Technique
- Communication / Prévention

Répartition par sexe



La vie du syndicat

Au cours de l'année 2023, le Comité Syndical s'est réuni 6 fois et s'est prononcé sur les thèmes suivants :

Comité Syndical du 14 février 2023	
Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 13 décembre 2022	Unanimité
Délibération n°2023 - 01 Rapport d'orientations budgétaires 2023	Pas de vote

Comité Syndical du 11 Avril 2023	
Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 14 février 2023	Unanimité
Délibération n° 2023 - 02 Compte de gestion 2022	Unanimité
Délibération n° 2023 - 03 Compte administratif 2022	Unanimité
Délibération n° 2023 - 04 Affectation des résultats	Unanimité
Délibération n° 2023 - 05 Budget 2023	Unanimité
Délibération n° 2023 - 06 Participation des communautés de communes 2023	Unanimité
Délibération n° 2023 - 07 Renouvellement des marchés d'exploitation des déchetteries et de l'usine de compostage	Unanimité
Délibération n° 2023 - 08 Avenant n°1 sur la modification du tarif d'entrée pour les conventionnés du Sigidurs	Unanimité
Délibération n° 2023 - 9 Convention avec le cabinet Leyton pour l'optimisation fiscale	Unanimité
Délibération n° 2023 - 10 Convention de mise à disposition d'un caisson maritime avec Ecosystem	Unanimité
Délibération n° 2023 - 11 Modification du règlement intérieur des déchetteries	Unanimité

Comité Syndical du 20 juin 2023	
Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 11 avril 2023	Unanimité
Délibération n° 2023 - 12 Adhésion au CNAS	Unanimité
Délibération n° 2023 - 13 Création d'un poste de catégorie C dans la filière technique	Unanimité

Délibération n° 2023 - 14 Création de 3 postes pour permettre les avancements de grade	Unanimité
Délibération n° 2023 - 15 Tableau des effectifs	Unanimité
Délibération n° 2023 - 16 Accompagnement d'un agent dans l'apprentissage du code de la route	Unanimité
Délibération n° 2023 - 17 Convention d'adhésion avec Refashion dans le cadre de la collecte des textiles	Unanimité
Délibération n° 2023 - 18 Avenant n°1 avec la société Paprec dans le cadre de la collecte des encombrants	Unanimité
Délibération n° 2023 - 19 Convention de rejet à la station de traitement des eaux de Champagne sur Oise	Unanimité
Délibération n° 2023 - 20 Convention de la nouvelle filière REP pour les jouets avec Ecomaison	Unanimité
Délibération n° 2023 - 21 Conventions de la nouvelle filière REP pour les articles de bricolage et de jardin avec Ecologic, EcoDDS et Ecomaison	Unanimité
Délibération n° 2023 - 22 Prix de vente du centre de tri	Unanimité
Délibération n° 2023 - 23 Approbation du nouveau règlement intérieur des déchetteries	Majorité – 1 abstention

Comité Syndical du 3 octobre 2023

Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 20 juin 2023	Unanimité
Délibération n° 2023 - 24 Mise en place du plan comptable M57	Unanimité
Délibération n° 2023 - 25 Mise en place de la filière à responsabilité élargie du producteur pour les articles de sports et loisirs avec Ecologic	Unanimité
Délibération n° 2023 - 26 Les demandes d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de 2024	Unanimité
Délibération n° 2023 - 27 Le mode de gestion des effluents du site de Champagne sur Oise – Mise en conformité	Unanimité
Délibération n° 2023 - 28 Avenant n°1 à signer avec Conteneur dans le cadre du Marché 2022-01	Unanimité

Comité Syndical du 12 Décembre 2023

Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 3 octobre 2023	Unanimité
Délibération n° 2023 - 29 Mise en place du tri à la source des biodéchets : feuille de route 2024-2027	Unanimité
Délibération n° 2023 - 30 Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024	Unanimité
Délibération n° 2023 - 31 Fixation de la durée des amortissements selon le plan comptable M57	Unanimité

Délibération n° 2023 - 32 Correction sur exercice antérieur : rattrapage des amortissements	Unanimité
Délibération n° 2023 - 33 Autorisation du versement anticipé de la participation des communautés de communes 2024	Unanimité
Délibération n° 2023 - 34 Contrat pour la reprise des éléments d'ameublement 2024-2029	Majorité – 1 abstention
Délibération n° 2024 - 35 Acquisition de nouveaux véhicules	Unanimité
Délibération n° 2024 - 36 Avenants n°1 et 2 à signer avec Veolia/Généris dans le cadre du marché 2021-03 relatif à l'exploitation de l'usine	Unanimité
Délibération n° 2024 - 37 Appel à projet CITEO : optimisation de la collecte des cartons en apport volontaire	Majorité – 3 contres – 2 abstentions
Délibération n° 2024 - 38 Bilan de l'appel d'offres relatif à l'exploitation des déchetteries et du traitement des déchets	Unanimité
Délibération n° 2024 - 39 Avenant n°2 à signer avec la société Sepur dans le cadre du marché 2019-04 sur la collecte des déchets	Unanimité

LA PRÉVENTION



La prévention

Les déchets ménagers et assimilés regroupent les ordures ménagères résiduelles, les emballages/papiers/cartons, les emballages en verre, les encombrants et les apports en déchetterie.

La prévention des déchets consiste, en amont de la collecte, à en éviter ou à en réduire la production et à en limiter la nocivité (substances dangereuses et/ou difficiles à recycler). Elle est complémentaire au recyclage qui a pour but de récupérer la matière valorisable des déchets produits.

POURSUITE DES ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS

Le syndicat TRI-OR poursuit sa politique de prévention des déchets à travers la mise en œuvre d'actions concrètes et de son programme de prévention des déchets.



Ce que prévoit la réglementation :

- Loi AGECE « Loi Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire » du 10 février 2020, avec comme principales mesures : augmentation des tonnages recyclés ; généralisation des poubelles de tri des emballages dans l'espace public en 2025 ; interdiction du plastique à usage unique en 2040 ; remplacement de la vaisselle jetable des fast-foods par de la vaisselle réutilisable ; mise en place de nouvelles filières REP ; développement de la consigne des emballages ; développement du réemploi et lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Le PRPGD « Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets » de la région Ile-de-France a été approuvé en novembre 2019. A la lecture du plan définitif, sans être exhaustif, les objectifs à atteindre se déclinent de la façon suivante :
 - Dans la continuité du Plan Local de Prévention (PLP), mise en place d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA) avec une baisse de 10% des déchets produits sur la période 2010-2025.
 - Harmonisation des couleurs des couvercles des conteneurs selon les recommandations de l'ADEME et de CITEO.
 - Déploiement de la tarification incitative pour les déchets ménagers assimilés.
 - Lutte contre les dépôts sauvages.
 - Taux de recyclage de tous les emballages à 65% en 2025 et 70% en 2030 et mise en place du tri de tous les emballages plastiques au 1^{er} janvier 2023.
 - Mise en place du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024.
 - Baisse de l'enfouissement des déchets de 50% sur la période 2010-2025.

La politique menée dans le cadre de la prévention des déchets vise à répondre aux objectifs réglementaires, tout en maîtrisant les coûts liés à la collecte et au traitement des déchets.

Nos objectifs d'ici 2025 :



Réduire les déchets ménagers de 10% par rapport à 2010



Réduire l'enfouissement de 50% par rapport à 2010

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du syndicat TRI-OR se décline en plusieurs actions :

SENSIBILISATION DES HABITANTS A LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Le syndicat TRI-OR communique sur la prévention des déchets auprès des élus, des habitants et des acteurs locaux (bailleurs, gardiens, associations...).

Des animations spécifiques sur la prévention des déchets sont proposées aux enfants des écoles du territoire, ainsi que des visites du site de Champagne-sur-Oise. Ces visites rendent la problématique des déchets bien plus concrète pour tous les publics.

Enfin, les stands d'information mis en place lors des manifestations, généralement à travers la présence de notre camion aménagé, permettent aux Conseiller(e)s en tri de communiquer sur la réduction des déchets.



Baillet en France, 03 juin 2023

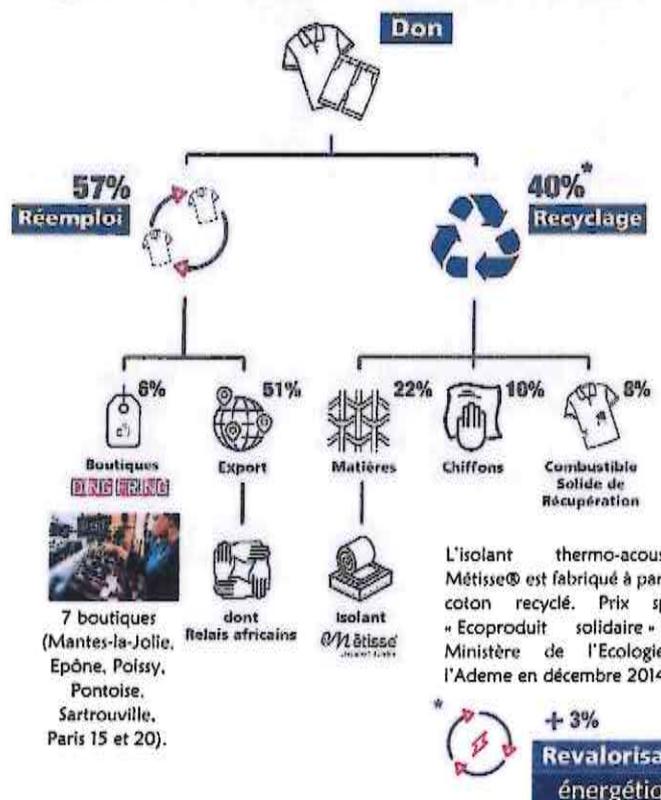
Les bornes textiles :

Les habitants de nos 28 communes ont la possibilité de déposer leurs vêtements, linge de maison, chaussures et accessoires de maroquinerie usagés dans les 48 points d'apport volontaire en place sur le territoire.

Avec un point d'apport pour 1 943 habitants, nous atteignons tout juste l'objectif fixé par l'éco-organisme de la filière, Re_Fashion (un point pour 2 000 habitants). Il est donc important de renforcer le maillage de nos points d'apport afin de tenir cet objectif.



Que deviennent vos vêtements ?



La prévention

Collecte des textiles sur les brocantes :

970 kg de vêtements récupérés sur les brocantes en 2023 !

Dans le cadre de la réduction des déchets, le syndicat, en partenariat avec les opérateurs en charge de la collecte des textiles, notamment Le Relais Val de Seine et les organisateurs

des manifestations communales, organise des collectes lors des brocantes.

Un sac est remis aux exposants pour les textiles invendus qu'ils souhaiteraient donner et une borne provisoire peut être installée à un emplacement stratégique afin de faciliter la récupération des sacs.

L'objectif de ces actions est de valoriser le recyclage des déchets abandonnés à l'issue des manifestations pour éviter leur enfouissement.

DÉPLOYER L'ÉCO-EXEMPLARITE DU SYNDICAT DANS LES COMMUNES



La réutilisation du papier, l'impression en recto-verso, le tri du papier, les gobelets réutilisables ont été instaurés avec plusieurs communes du syndicat.

Le syndicat fournit également des bacs et des supports de sac poubelle multi flux aux communes qui le souhaitent pour le tri des différents types de déchets et d'emballages pour les événements tels que les brocantes, les fêtes de village, les soirées organisées par les comités des fêtes...



DÉVELOPPER LE COMPOSTAGE

151 composteurs ont été fournis en 2023

Le syndicat TRI-OR propose des composteurs individuels aux habitants de son territoire à tarif préférentiel. Grâce au compostage, le poids des poubelles peut être réduit d'un tiers environ, soit 90 kg par habitant.

La mise en place du tri à la source des biodéchets a fait l'objet d'une étude en 2023. Le compostage individuel et collectif feront partie intégrante de la feuille de route adoptée en comité syndical. La réussite de cette pratique repose sur une bonne connaissance des techniques de base. C'est pourquoi un accompagnement des habitants sera proposé à travers des formations préalables à la fourniture du matériel.



Déposez vos vêtements, linge de maison et chaussures dans un point d'apport.

Syndicat pour la collecte et le traitement des ordures ménagères

Le bon geste en 2 étapes

- Rendez-vous sur refashion.fr/citoyen pour trouver le point d'apport le plus proche de chez vous.
- Déposez vos textiles selon les consignes ci-dessous :

Vos **vêtements** et votre **linge de maison propres et secs** dans un sac fermé (30L).

Vos **chaussures liées par paire** et dans un sac fermé (30L).

Ne pas déposer d'articles humides, ni souillés.

Flashez ce code pour plus d'informations sur le devenir de vos dons.

Avant de vous en séparer, vérifiez s'ils peuvent être réparés.

Le gaspillage alimentaire :

Des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire sont menées dans les établissements scolaires qui le souhaitent. La pesée des restes alimentaires non consommés a été réalisée au collège de Viarmes et dans trois écoles élémentaires de L'Isle-Adam en 2023.



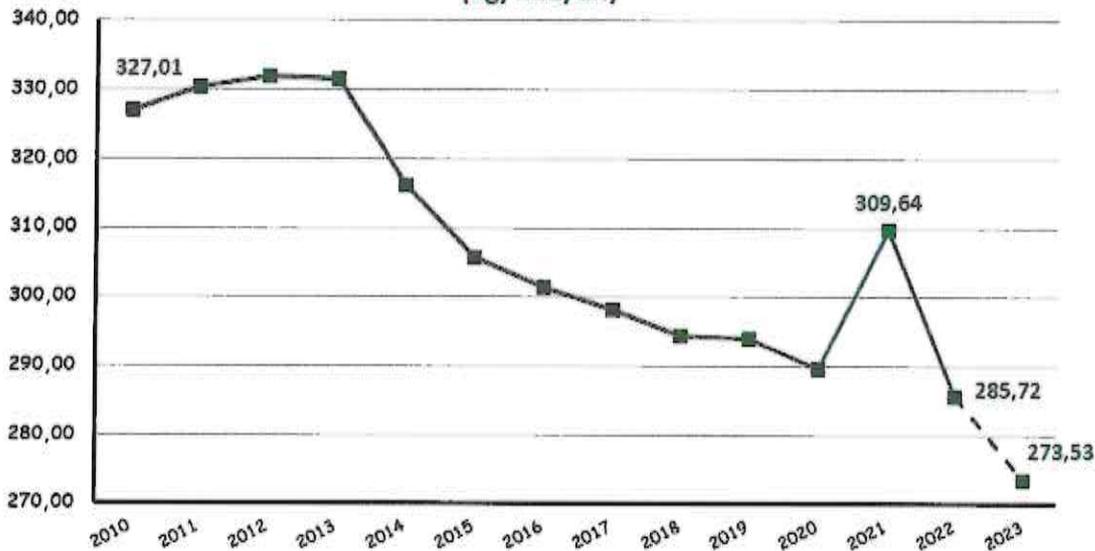
LES BONNES PRATIQUES MOINS GÉNÉRATRICES DE DÉCHETS

Le STOP PUB est un écogeste ayant un fort impact sur la réduction des déchets. Les vignettes « STOP PUB » sont à la disposition des habitants dans la plupart de nos communes et également à l'accueil du syndicat TRI-OR. Un STOP PUB sur votre boîte à lettres, c'est 30 kg de papier en moins !

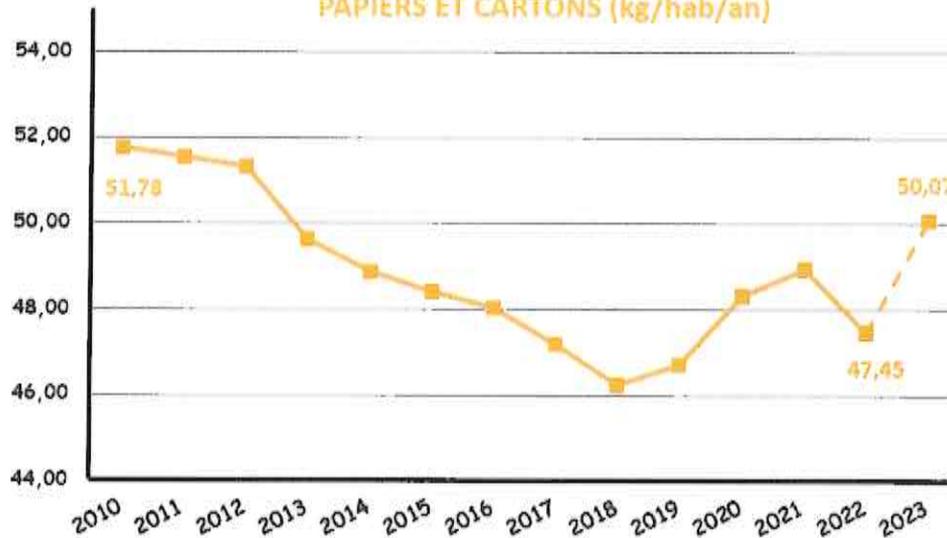


EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DECHETS PAR HABITANT DEPUIS 2010

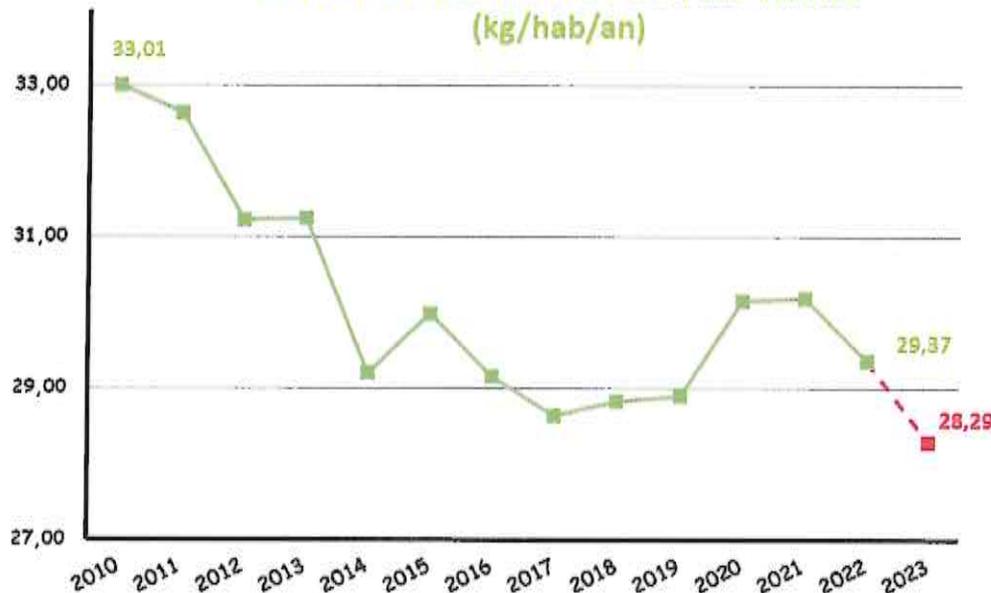
EVOLUTION DES RATIOS POUR LES ORDURES MENAGERES (kg/hab/an)



EVOLUTION DES RATIOS POUR LES EMBALLAGES, PAPIERS ET CARTONS (kg/hab/an)

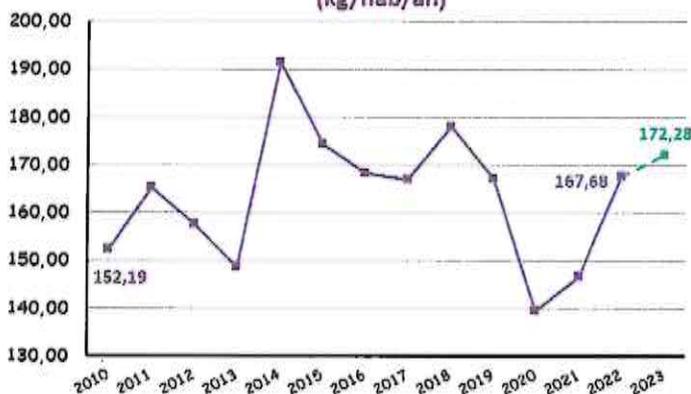


EVOLUTION DES RATIOS POUR LES VERRES (kg/hab/an)

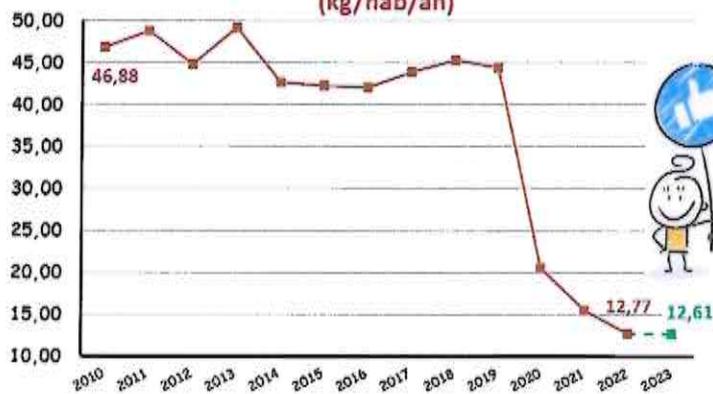


La prévention

EVOLUTION DES RATIOS POUR LES DECHETTERIES (kg/hab/an)

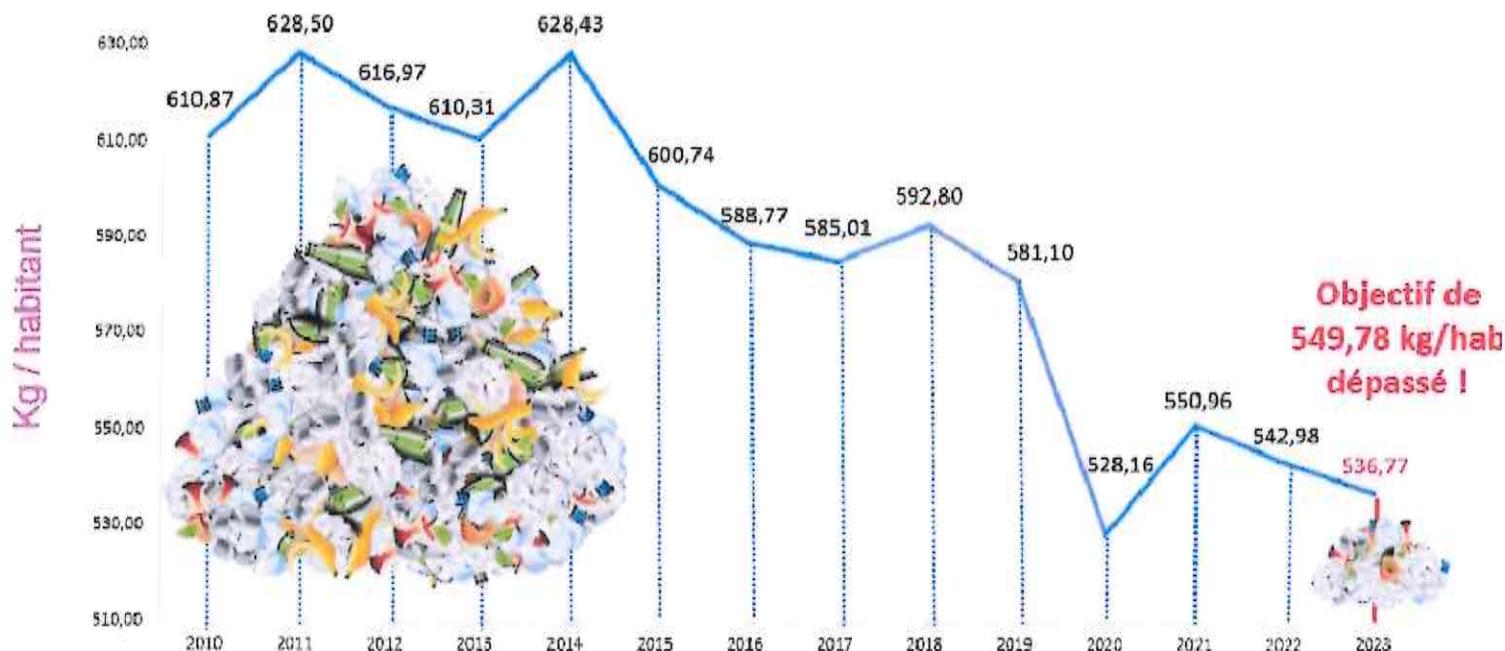


EVOLUTION DES RATIOS POUR LES ENCOMBRANTS (kg/hab/an)



BILAN

Poids de déchets ménagers et assimilés⁽¹⁾ par habitant par an



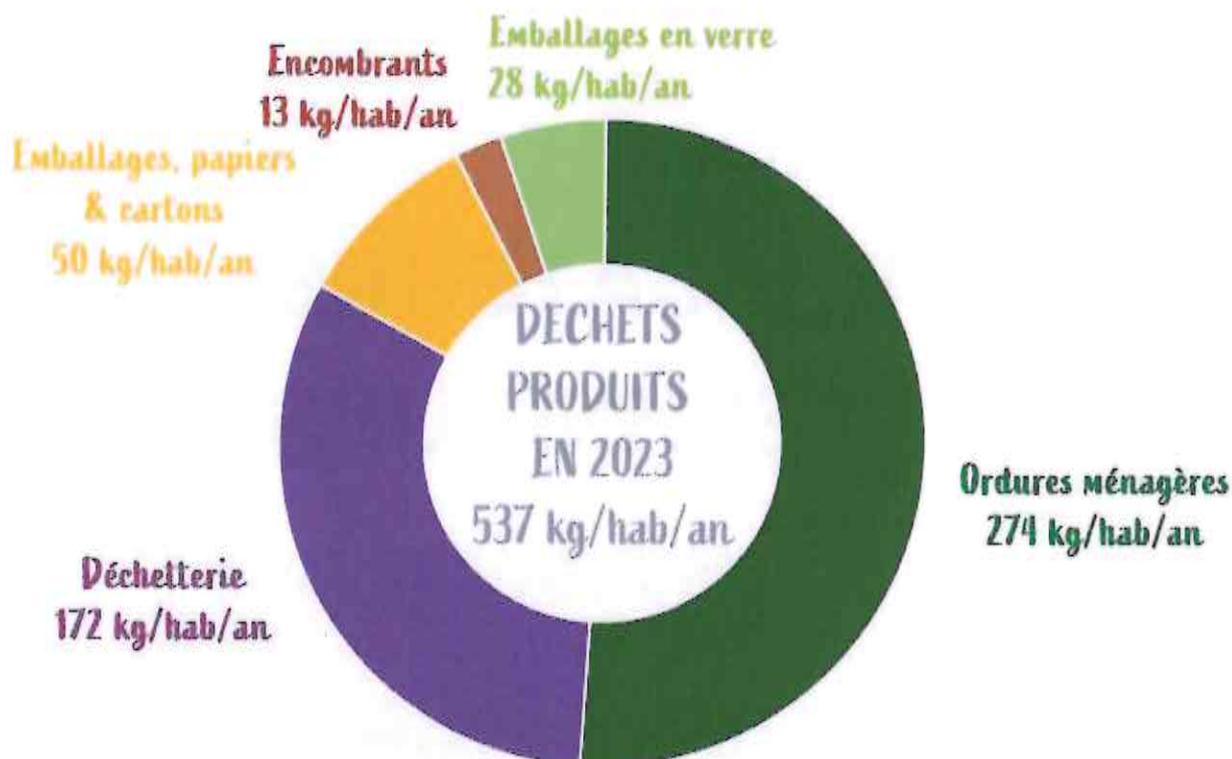
¹ Déchets Assimilés : déchets produits par les professionnels en quantité et qualité assimilables à celles des ménages, soit 1100 litres par semaine.

Soit une baisse de 12,13% depuis 2010.

L'objectif de -10% de déchets ménagers et assimilés d'ici 2025 est atteint.

Poursuivons nos efforts pour faire encore mieux !

Focus sur la répartition des déchets produits en 2023 :



UNE BAISSÉ CONTINUE DE LA PRODUCTION DE DECHETS

La tendance observée en 2022 se poursuit en 2023. En effet, l'inflation couplée à un contexte économique et géopolitique défavorable entraînent une baisse de la consommation des ménages.

Cela se traduit en premier lieu par une baisse de la production des ordures ménagères.

On note par ailleurs un effort de tri de la part de la population, puisque les tonnages apportés en déchetterie augmentent, tout comme ceux qui sont issus de la collecte sélective. La progression des tonnages d'emballages, papiers et cartons est aussi le résultat de la simplification des consignes de tri et de la possibilité de trier absolument tous les emballages, quels qu'ils soient.

La légère baisse constatée au niveau des emballages en verre est liée à un changement de consommation des ménages qui s'explique également par l'inflation.

Il est plus que jamais vital pour notre planète et pour ses habitants de poursuivre nos efforts. Consommer de façon consciente et raisonnée, limiter le gâchis au maximum, trier tout ce qui peut être valorisé et transmettre tous ces petits gestes du quotidien aux citoyens de demain... c'est ce que le syndicat tâche de transmettre à travers ses missions et les projets qu'il porte.



INDICATEURS TECHNIQUES



Les tonnages 2023

50 845 tonnes de déchets des ménages et assimilés ont été collectées et traitées en 2023 sur le territoire du syndicat TRI-OR.

Flux	Tonnages 2023	Variation / 2022
Ordures Ménagères Résiduelles	25 511 t.	-3,63%
Déchetteries	16 068 t.	3,43%
Emballages et papiers / cartons	4 670 t.	6,23%
Encombrants (Porte à porte)	1 176 t.	-0,42%
Verre	2 638 t.	-3,04%
Apport des communes	519 t.	3,02%
Textiles usagés	263 t.	-1,50%

Filières de traitement

Valorisation matière	18 517 t.
Papiers - cartons	2 931 t.
Verre	2 635 t.
Bois	763 t.
Acier-Aluminium	160 t.
Plastiques	623 t.
Ferraille - Batteries	646 t.
Déchets verts.	3 327 t.
Mobilier	2 031 t.
Piles.	4 t.
Déchets électriques	558 t.
Pneus	28 t.
Terre/gravats.	4 811 t.
Traitement des ordures ménagères résiduelles.	25 999 t.
dont compost	877 t.
dont freinte (évaporation)	5 467 t.
dont valorisation en incinération	9 834 t.
dont enfouissement	9 034 t.
Stockage/enfouissement des encombrants (porte à porte et déchetteries)	5 162 t.
Traitement déchets dangereux et huiles de vidange	200 t.
Filière textile	263 t.



72% des déchets
ont été valorisés
en 2023 !

Les emballages et les papiers/cartons

Les emballages et les papiers/cartons sont collectés en mélange en bacs ou en apport volontaire (bornes enterrées et bornes aériennes). La collecte sélective permet, après séparation par matière au centre de tri, de recycler les emballages en plastique, les emballages métalliques en acier et en aluminium, les briques alimentaires, les cartons et les papiers. Les chiffres clés 2023 sont issus du pont bascule.

Chiffres clés 2023

Tonnages des emballages et papiers/cartons collectés	4 670 tonnes
Evolution des tonnages / 2022	+ 6,23 %
Ratio	50,07 kg / an / habitant
Refus en sortie du centre de tri	885 tonnes soit 18,95 %
Tonnages recyclés	3 518 tonnes

LES MOYENS MIS EN PLACE POUR LA COLLECTE DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS/CARTONS

La collecte des emballages s'organise :

- En porte à porte avec un passage hebdomadaire.
- En apport volontaire par l'intermédiaire des colonnes aériennes et des bornes enterrées. La fréquence de collecte est fonction du taux de remplissage des points.

Le syndicat TRI-OR assure la dotation en bacs aux nouveaux habitants ainsi que la maintenance du parc en place.

La première phase du plan d'harmonisation de la couleur des bacs de tri sélectif a été mise en place en 2023. Ainsi, 15 communes ont été équipées de bacs à couvercle jaune conformément à la couleur nationale, soit environ 3 700 bacs traités.

Les dotations sont fonction de la composition de la famille ainsi que du type d'habitat (collectif ou pavillonnaire).

Les bornes enterrées sont principalement installées pour l'habitat collectif.

33 points aériens complètent le dispositif. La seconde phase de renouvellement de ces points aériens a été menée en 2023.



LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS/CARTONS : ÉTAT DU PARC

Communes	Points d'apports volontaires			Bacs		
	Aériens	Enterrés	Litrage total	Nombre	Litrage	Evolution 2022-2023
Beaumont sur Oise	2	25	133 000	2 488	497 310	3,21%
Bernes sur Oise	2	1	13 000	929	180 710	5,35%
Bruyères sur Oise		9	45 000	1 408	264 750	7,20%
Champagne sur Oise	5		20 000	1 925	364 280	3,15%
Mours		2	10 000	661	105 130	8,07%
Nointel		1	5 000	322	60 070	6,41%
Noisy sur Oise	1		5 000	304	47 690	4,65%
Persan	1	35	179 000	2 598	619 940	5,62%
Ronquerolles				394	60 320	5,42%
Total CCHVO	11	73	410 000	11 029	2 200 200	4,92%
Béthemont La Forêt				201	32 560	8,79%
Chauvry				133	19 980	0,20%
L'Isle Adam	5	20	119 000	3 897	812 580	4,12%
Mériel		4	20 000	1 955	326 870	5,66%
Nerville La Forêt				271	40 750	3,40%
Parmain				1 972	350 250	2,94%
Presles	3		12 000	1 725	285 720	7,91%
Villiers Adam				388	59 560	5,79%
Total CCVO3F	8	24	151 000	10 542	1 928 270	4,78%
Asnières sur Oise	2	4	28 000	1 098	181 120	5,29%
Baillet en France	1	1	9 000	782	158 040	2,31%
Belloy en France	2		8 000	908	168 030	5,77%
Maffliers				651	118 040	4,65%
Montsout	4		16 000	1 433	273 610	3,28%
Saint Martin du Tertre	3	3	27 000	896	146 960	5,35%
Seugy				463	74 850	4,76%
Viarmes	1	4	24 000	2 318	393 180	7,43%
Villaines sous Bois		1	5 000	297	49 080	4,92%
Total CCCPF	13	13	117 000	8 846	1 562 910	5,12%
Frouville	1		4 000	157	25 780	2,22%
Hédouville				159	23 770	3,57%
Total CCSI	1		4 000	316	49 550	2,86%
Total Tri Or	33	110	682 000	30 733	5 740 930	4,91%

Indicateurs techniques

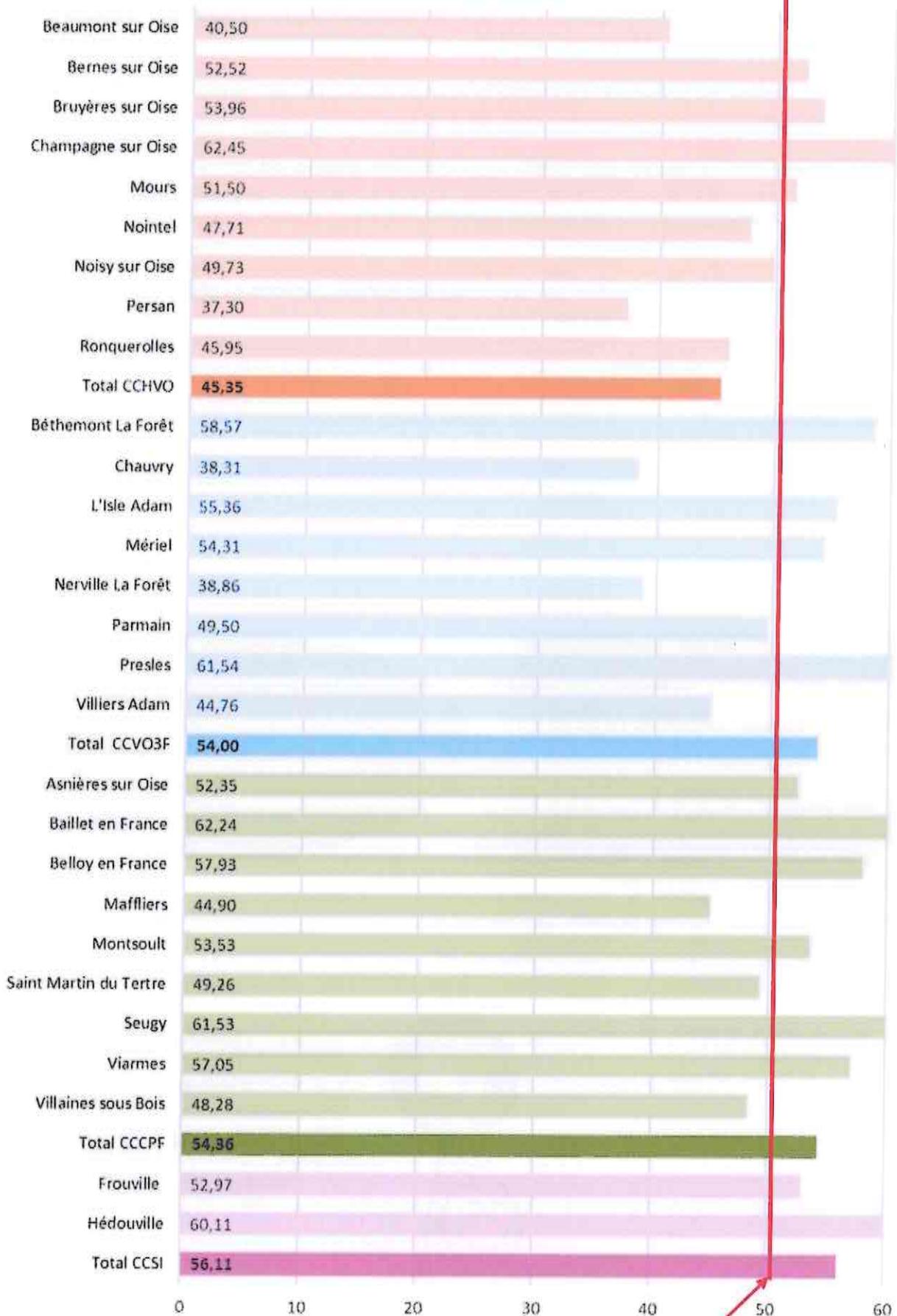
LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS/CARTONS : LES TONNAGES

Le syndicat TRI-OR dispose de la pesée embarquée pour connaître le tonnage de chaque commune pour chaque flux de déchets, en porte à porte et en apport volontaire.

En 2023, les tonnages issus de la pesée embarquée pour les emballages, les papiers et les cartons sont de 4 699,59 tonnes.

Communes	Tonnages totaux collectés	Evolution 2022-2023	Ratio par habitant kg/hbt/an
Beaumont sur Oise	392,48	3,59%	40,50
Bernes sur Oise	144,28	18,53%	52,52
Bruyères sur Oise	236,98	2,31%	53,96
Champagne sur Oise	317,33	24,68%	62,45
Mours	86,27	-10,61%	51,50
Nointel	42,18	-3,21%	47,71
Noisy sur Oise	30,83	3,87%	49,73
Persan	523,94	10,51%	37,30
Ronquerolles	41,45	3,94%	45,95
Total CCHVO	1 815,74	8,70%	45,35
Béthemont La Forêt	24,66	-2,03%	58,57
Chauvry	11,53	-8,85%	38,31
L'Isle Adam	665,98	4,31%	55,36
Mériel	286,11	4,91%	54,31
Nerville La Forêt	30,00	26,64%	38,86
Parmain	283,27	2,76%	49,50
Presles	247,25	13,71%	61,54
Villiers Adam	38,85	-27,68%	44,76
Total CCVO3F	1 587,65	4,49%	54,00
Asnières sur Oise	163,53	4,90%	52,35
Baillet en France	118,70	21,59%	62,24
Belloy en France	130,11	6,49%	57,93
Maffliers	81,90	15,96%	44,90
Montsout	219,70	12,15%	53,53
Saint Martin du Tertre	132,37	12,16%	49,26
Seugy	65,16	11,42%	61,53
Viarmes	310,98	12,50%	57,05
Villaines sous Bois	37,95	11,91%	48,28
Total CCCPF	1 260,40	11,63%	54,36
Frouville	18,91	6,12%	52,97
Hédouville	16,89	15,05%	60,11
Total CCSI	35,80	10,15%	56,11
Total TRI-OR	4 699,59	8,00%	50,39

LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS/CARTONS : RATIO PAR HABITANT ET PAR COMMUNE (KG/HABITANT/AN)



Moyenne 2023 avec la pesée embarquée : 50,39 kg/hab/an

Faits marquants 2023 :

Première année de fonctionnement du quai de transfert suite au passage à l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023.

Le tri et la gestion du traitement des matériaux issus du bac jaune ont été confiés à la société SUEZ par voie de marché pour une durée de 3 ans.

Trois agents ont conservé leur poste de l'ancienne équipe du centre de tri. Ils gèrent quotidiennement les apports de la collecte sélective, le stockage puis l'évacuation des emballages multimatériaux, ainsi que les caractérisations réalisées chaque jour.

Ces caractérisations consistent à trier manuellement des échantillons prélevés sur les apports des camions de collecte identifiés par commune, et sur les camions évacuant les emballages vers le centre de tri de Limeil Brevannes.

Cela est crucial pour continuer à connaître précisément la nature du gisement de notre collecte sélective et évaluer sa qualité.

Les performances du syndicat suite à la simplification des consignes de tri sont à la hauteur de nos espérances. Les tonnages collectés ont connu une hausse significative et le taux de refus se maintient à un niveau acceptable. Les habitants du territoire sont donc encouragés à poursuivre leurs efforts en matière de tri.



- 4 670 tonnes réceptionnées
- 885 tonnes de refus de tri
- 3 518 tonnes de matériaux évacués pour le recyclage

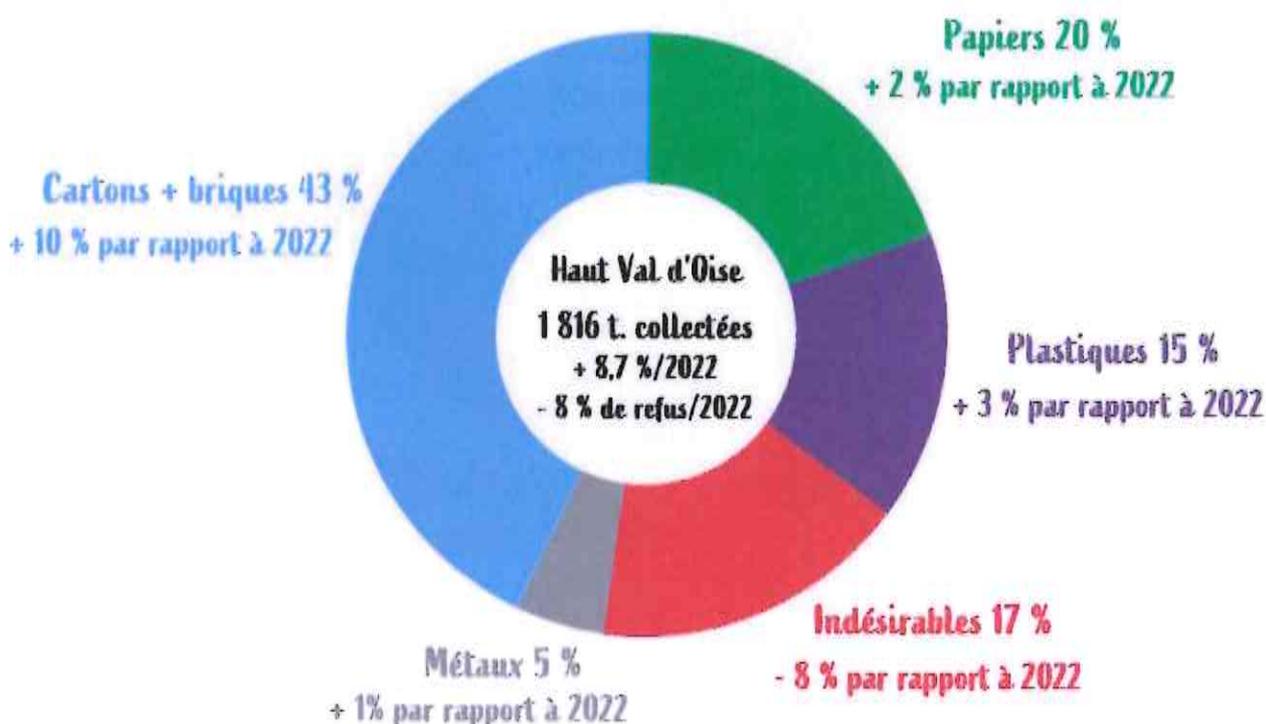
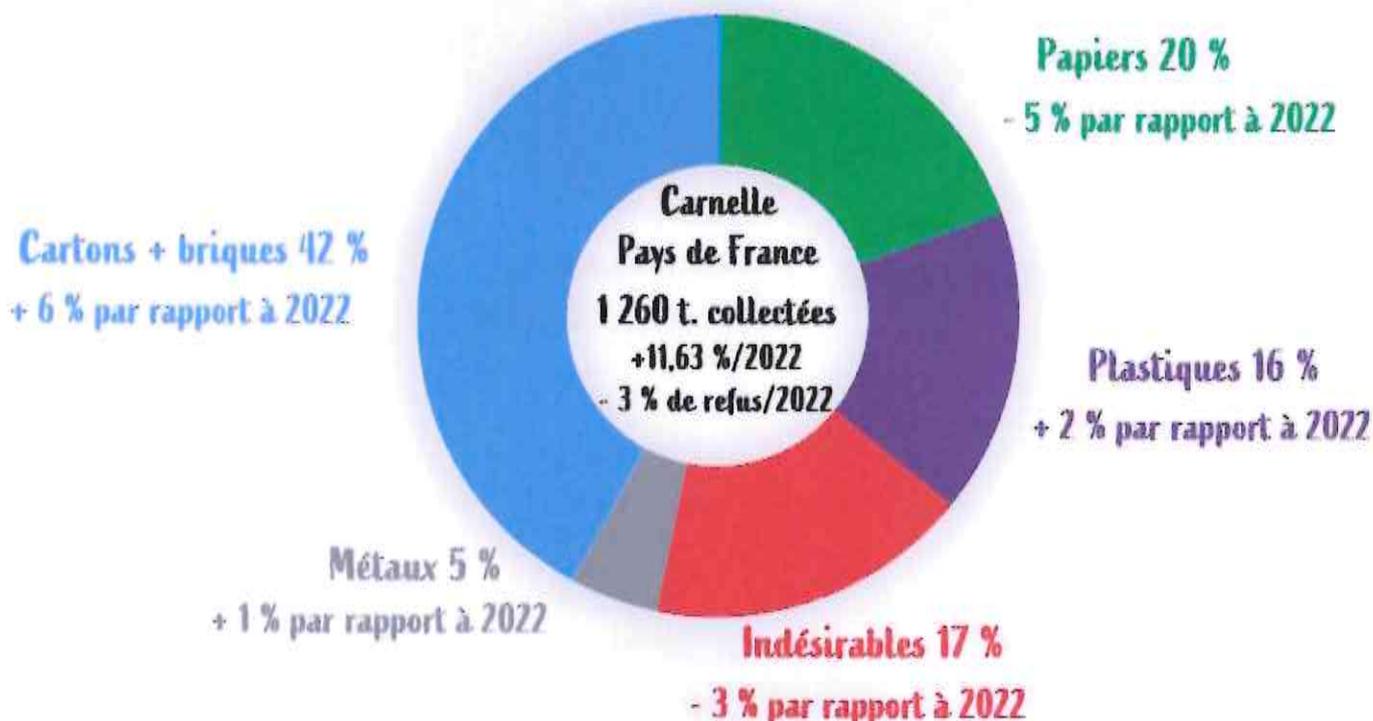


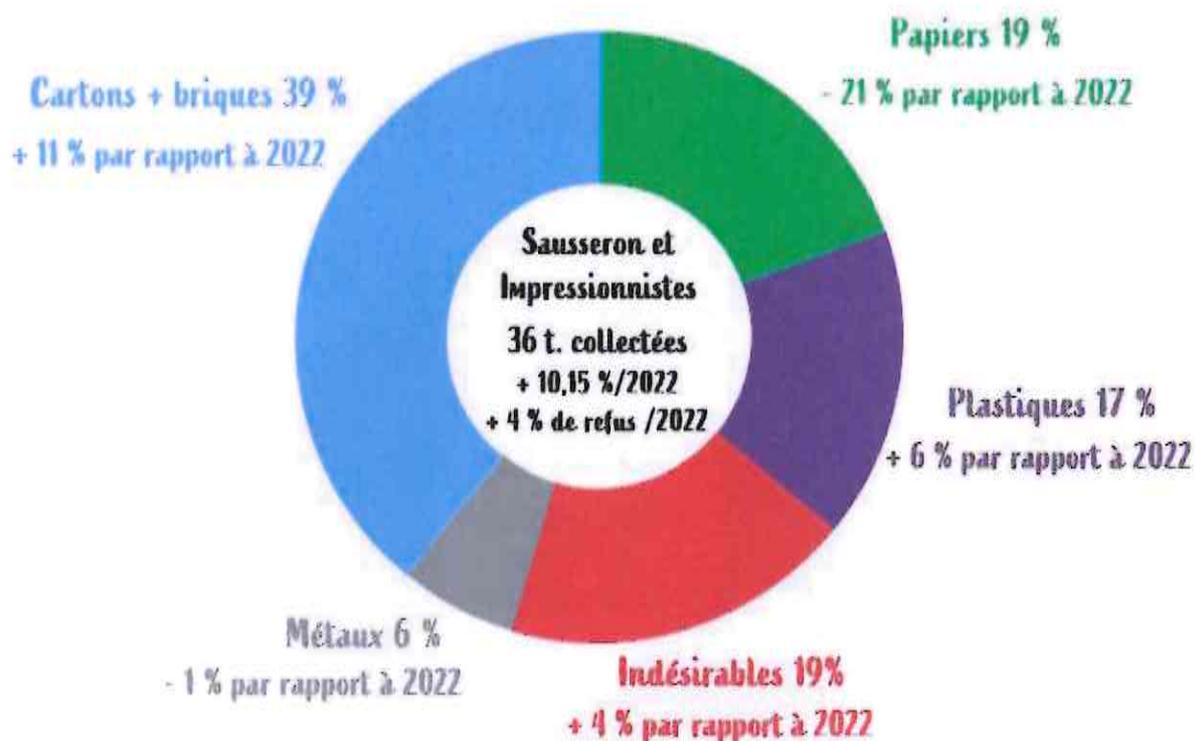
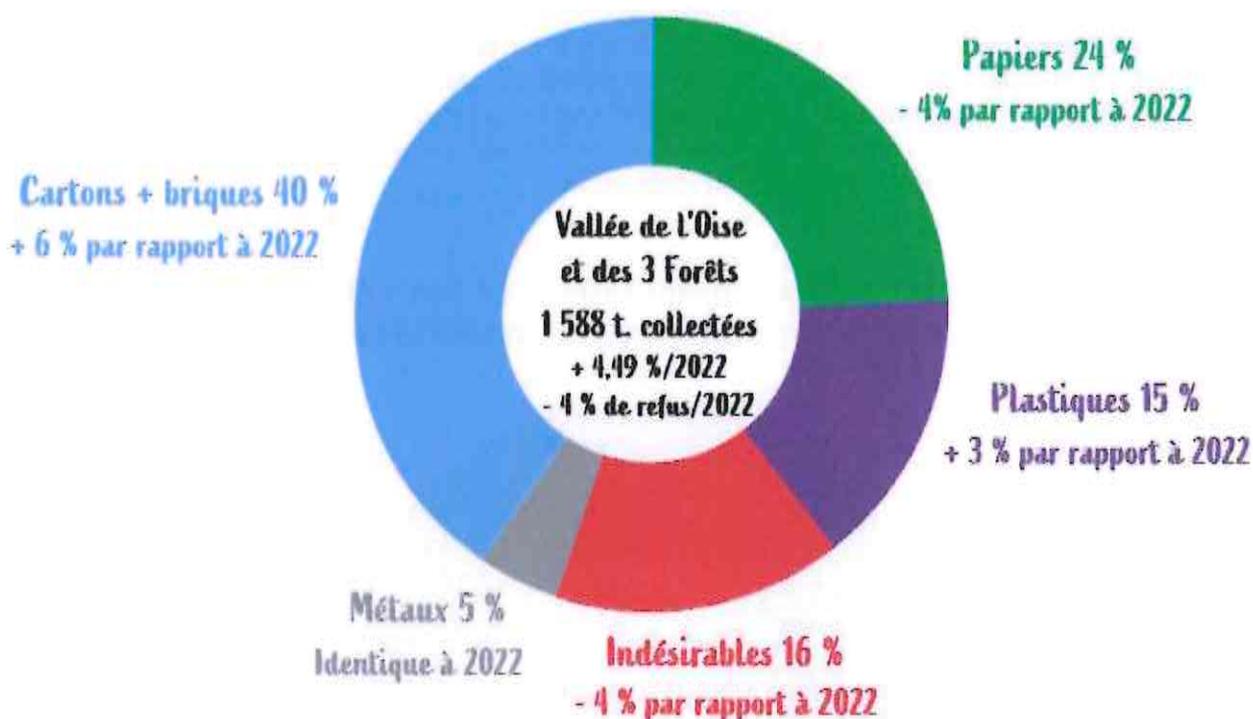
**+ 6,23 %
d'emballages,
papiers et
cartons collectés
en 2023 !**

LA COMPOSITION DES COLLECTES RÉCEPTIONNÉES

Régulièrement, chaque secteur de collecte fait l'objet d'une caractérisation. Un échantillon moyen de l'ordre de 60 kg, soit environ deux bacs de 660 litres remplis, est prélevé à la réception de la collecte. Il est ensuite trié sur une table de caractérisation par deux agents du quai de transfert. Chacune des catégories est ensuite pesée. Les résultats ainsi obtenus permettent notamment de connaître le pourcentage d'indésirables contenus dans les collectes sélectives réceptionnées et d'évaluer la qualité du tri.

Bilan des contrôles qualité réalisés sur l'année 2023 par Communauté de communes





Le verre alimentaire

Les emballages en verre (bouteilles, flacons et pots) sont collectés en bacs (couvercle vert), en bornes aériennes et en bornes enterrées. Cette collecte sélective permet de recycler le verre et d'en limiter la présence dans le bac des ordures ménagères.

Chiffres clés 2023

Tonnages des emballages en verre alimentaire collectés	2 638 tonnes
Evolution des tonnages / 2022	- 3,04 %
Ratio	28,28 kg / an / habitant

LES MOYENS MIS EN PLACE POUR LA COLLECTE DU VERRE ALIMENTAIRE

La collecte des emballages en verre s'organise :

- En porte à porte avec un passage mensuel.
- En apport volontaire par l'intermédiaire des colonnes aériennes et des bornes enterrées. La fréquence de collecte est fonction du taux de remplissage des points.

Le syndicat TRI-OR assure la dotation en bacs des nouveaux habitants ainsi que la maintenance du parc en place.

Les dotations sont fonction de la composition de la famille ainsi que du type d'habitat (collectif ou pavillonnaire).

Les bornes enterrées sont installées principalement pour l'habitat collectif, équipées d'un orifice vert et ont une capacité de 3m³.

En complément, le syndicat TRI-OR a mis en place des points aériens pour l'apport volontaire des emballages en verre alimentaire.



LE VERRE ALIMENTAIRE : ÉTAT DU PARC

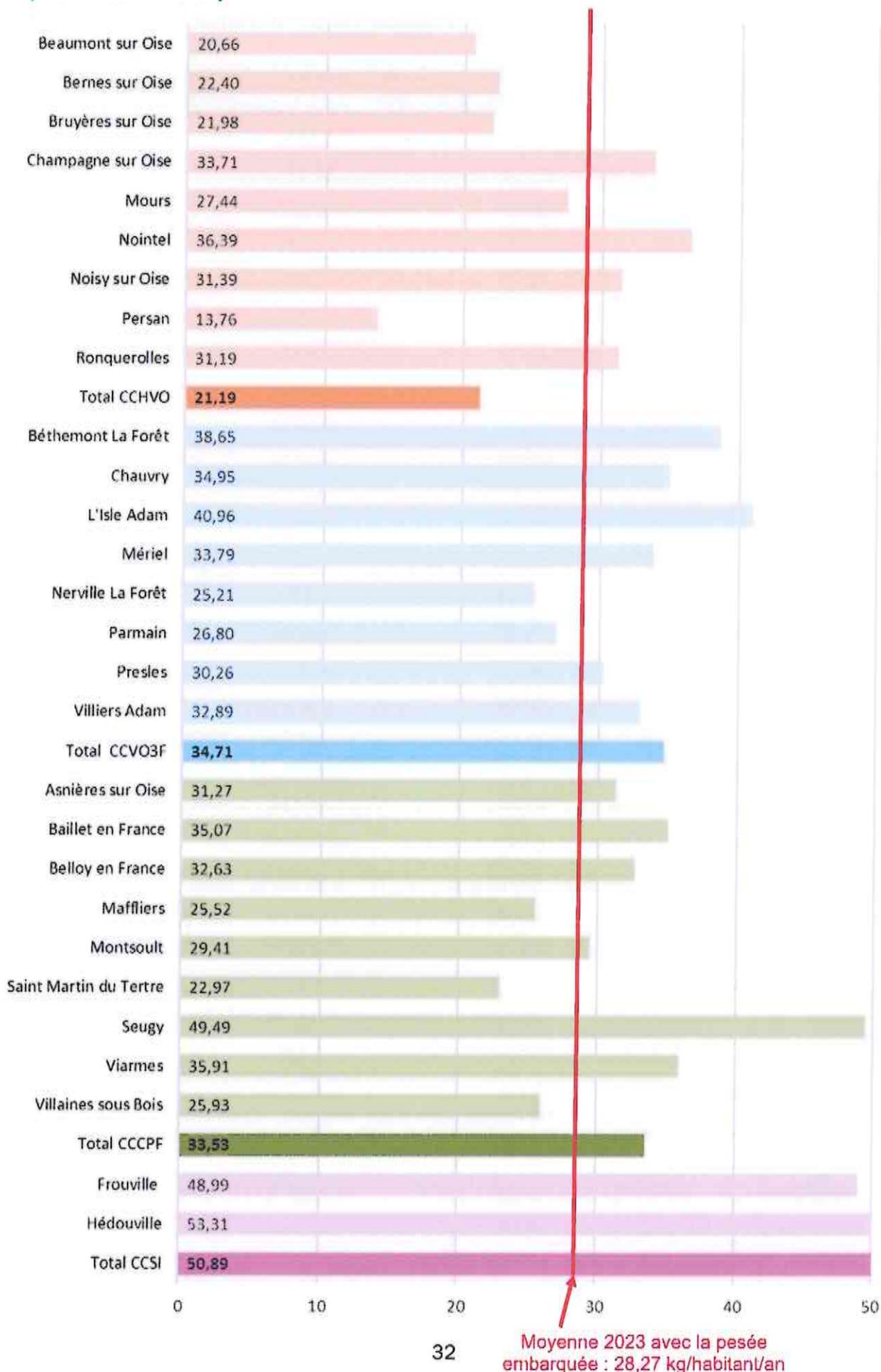
Communes	Points d'apports volontaires			Bacs		
	Aériens	Enterrés	Litrage total	Nombre	Litrage	Evolution 2022-2023
Beaumont sur Oise	2	25	83 000	2 423	205 595	4,16%
Bernes sur Oise	2	1	11 000	917	66 520	5,29%
Bruyères sur Oise		9	27 000	1 432	116 965	6,20%
Champagne sur Oise	5		20 000	1 917	153 030	3,99%
Mours		2	6 000	655	48 635	6,25%
Nointel		1	3 000	339	29 190	3,73%
Noisy sur Oise	1		4 000	309	21 715	6,06%
Persan	3	31	105 000	2 435	233 035	4,15%
Ronquerolles				417	32 265	7,68%
Total CCHVO	13	69	259 000	10 844	906 950	4,73%
Béthemont La Forêt	1		4 000	205	14 300	6,88%
Chauvry	1		4 000	137	10 085	2,59%
L'Isle Adam	5	18	74 000	3 778	341 200	2,44%
Mériel	1	4	16 000	1 982	151 710	5,08%
Nerville La Forêt				283	21 515	7,20%
Parmain	1		4 000	2 084	171 950	7,80%
Presles	4		16 000	1 755	126 405	6,82%
Villiers Adam				405	31 350	5,57%
Total CCVO3F	13	22	118 000	10 629	868 515	4,86%
Asnières sur Oise	1	4	16 000	1 107	86 900	3,45%
Baillet en France	1	1	7 000	788	68 175	2,72%
Belloy en France	2		8 000	916	64 175	6,36%
Maffliers				680	55 805	4,22%
Montsoul	4		16 000	1 389	108 560	4,08%
Saint Martin du Tertre	3	3	21 000	898	61 125	6,69%
Seugy				470	36 900	4,76%
Viarmes	1	4	16 000	2 332	176 020	5,68%
Villaines sous Bois		1	3 000	307	22 845	7,20%
Total CCCPF	12	13	87 000	8 887	680 505	4,86%
Frouville	1		4 000	174	13 655	8,67%
Hédouville	1		4 000	162	11 930	9,55%
Total CCSI	2		8 000	336	25 585	9,08%
Total TRI-OR	40	104	472 000	30 696	2 481 555	4,85%

LE VERRE ALIMENTAIRE : LES TONNAGES

En 2023, les tonnages issus de la pesée embarquée pour le verre sont de 2 636,83 tonnes. Ils totalisent les collectes en porte à porte et la collecte des points d'apport volontaire.

Communes	Tonnages totaux collectés	Evolution 2022-2023	Ratio par habitant kg/hbt/an
Beaumont sur Oise	200,21	3,05%	20,66
Bernes sur Oise	61,54	-14,78%	22,40
Bruyères sur Oise	96,52	-6,98%	21,98
Champagne sur Oise	171,30	4,28%	33,71
Mours	45,97	-9,06%	27,44
Nointel	32,17	-1,98%	36,39
Noisy sur Oise	19,46	3,95%	31,39
Persan	193,36	-3,05%	13,76
Ronquerolles	28,13	-7,86%	31,19
Total CCHVO	848,66	-2,07%	21,19
Béthemont La Forêt	16,27	-5,24%	38,65
Chauvry	10,52	-9,08%	34,95
L'Isle Adam	492,65	1,68%	40,96
Mériel	177,98	3,36%	33,79
Nerville La Forêt	19,46	-4,28%	25,21
Parmain	153,35	-0,43%	26,80
Presles	121,57	1,01%	30,26
Villiers Adam	28,55	-6,61%	32,89
Total CCVO3F	1 020,35	0,95%	34,71
Asnières sur Oise	97,69	-12,64%	31,27
Baillet en France	66,87	-17,30%	35,07
Belloy en France	73,28	6,19%	32,63
Maffliers	46,54	2,62%	25,52
Montsout	120,71	-2,26%	29,41
Saint Martin du Tertre	61,73	-11,62%	22,97
Seugy	52,41	16,67%	49,49
Viarmes	195,74	5,97%	35,91
Villaines sous Bois	20,38	-32,58%	25,93
Total CCCPF	735,35	-3,28%	33,53
Frouville	17,49	2,34%	48,99
Hédouville	14,98	-2,85%	53,31
Total CCSI	32,47	-0,12%	50,89
Total TRI-OR	2 636,83	-1,24%	28,27

LE VERRE ALIMENTAIRE : RATIO PAR HABITANT ET PAR COMMUNE (KG/HABITANT/AN)



Les ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont constituées des déchets restants une fois le geste de tri effectué.

Chiffres clés 2023

Tonnages des ordures ménagères résiduelles collectés	25 511 tonnes
Evolution des tonnages / 2022	- 3,63%
Ratio	273,53 kg / an / habitant
Apports des communes	489 tonnes
Evolution des apports / 2022	+ 9,74%
Tonnages de compost produit	877 tonnes
Tonnages traités par incinération ¹	9 834 tonnes
Tonnages dirigés en enfouissement ¹	9 034 tonnes
Freinte ²	5 467 tonnes

LES MOYENS MIS EN PLACE POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La collecte des ordures ménagères s'organise :

- En porte à porte.
- En bornes enterrées pour les habitats collectifs équipés.

Les ordures ménagères sont collectées une ou deux fois par semaine par des bennes dédiées de 26 tonnes ou des bennes plus petites pour les voies étroites.

La majorité des communes ont fait le choix de se conteneuriser pour les ordures ménagères. Ainsi, le syndicat assure la dotation en bacs et en bornes des habitants de celles-ci.

Le volume des bacs est adapté à la fréquence de collecte et au nombre de personnes composant le foyer.

Le syndicat TRI-OR assure la dotation en bacs des nouveaux habitants des communes conteneurisées ainsi que la maintenance du parc en place.



¹ Ces tonnages incluent les détournements liés à l'interruption de fonctionnement de l'usine d'août à décembre.

² Freinte : perte, évaporation pendant le process de compostage des ordures ménagères résiduelles.

LES COMMUNES CONTENEURISÉES EN O.M.R. EN 2023

Fin 2023, 125 points d'apport volontaire dédiés aux ordures ménagères résiduelles sont en service et 23 communes sont conteneurisées.

Communes	Points d'apports volontaires			Bacs		
	Aériens	Enterrés	Litrage total	Nombre	Litrage	Evolution 2022-2023
Beaumont sur Oise		28	140 000	2 337	428 330	3,49%
Bernes sur Oise		1	5 000	931	174 900	1,70%
Bruyères sur Oise Nouveau		10	50 000	1 150	195 830	
Champagne sur Oise				1 937	363 110	0,25%
Mours		1	5 000	629	97 500	1,41%
Nointel		1	5 000	291	50 270	5,19%
Noisy sur Oise	1					
Persan		44	220 000	2 795	735 300	2,78%
Ronquerolles						
Total CCHVO	1	85	425 000	10 070	2 045 240	13,16%
Béthemont La Forêt				175	34 340	13,78%
Chauvry				120	19 870	0,00%
L'Isle Adam		20	100 000	4 141	876 230	-2,12%
Mériel		5	25 000	1 939	326 940	3,01%
Nerville La Forêt						
Parmain				1 930	390 400	2,40%
Presles				1 723	274 120	5,85%
Villiers Adam				391	59 820	4,47%
Total CCVO3F		25	125 000	10 419	1 981 720	1,10%
Asnières sur Oise		6	30 000			
Baillet en France		1	5 000	708	127 620	2,21%
Belloy en France				913	158 250	6,64%
Maffliers				591	100 700	
Montsault				1 291	239 710	3,52%
Saint Martin du Tertre		3	15 000	897	149 650	3,27%
Seugy				446	72 140	3,15%
Viarmes		4	20 000			
Villaines sous Bois				305	52 970	6,05%
Total CCCPF		14	70 000	5 151	901 040	4,68%
Frouville Nouveau				26	4 020	
Hédouville				139	19 570	1,14%
Total CCSI				165	23 590	21,91%
Total TRI-OR	1	124	620 000	25 805	4 951 590	6,54%

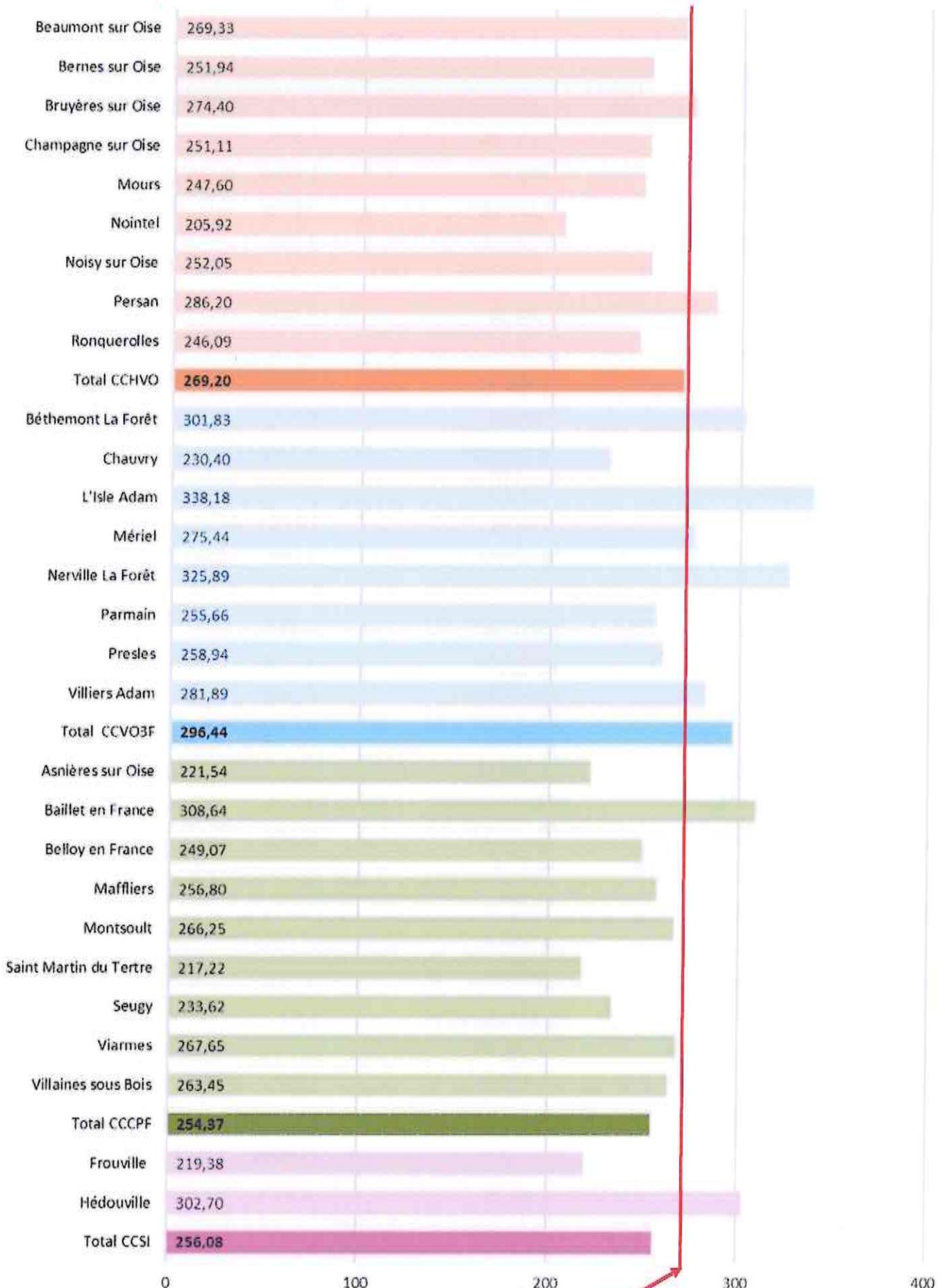
LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES : LES TONNAGES

En 2023, les tonnages issus de la pesée embarquée pour les ordures ménagères sont de 25 555,92 tonnes.

Ils totalisent les collectes en porte à porte et la collecte des points d'apport volontaire.

Communes	Tonnages collectés	Evolution 2022-2023	Ratio par habitant kg/hbt/an
Beaumont sur Oise	2 610,35	-3,96%	269,33
Bernes sur Oise	692,09	-2,92%	251,94
Bruyères sur Oise	1 205,16	-7,54%	274,40
Champagne sur Oise	1 275,90	-3,76%	251,11
Mours	414,73	2,75%	247,60
Nointel	182,03	-4,76%	205,92
Noisy sur Oise	156,27	5,07%	252,05
Persan	4 020,60	1,17%	286,20
Ronquerolles	221,97	-1,74%	246,09
Total CCHVO	10 779,10	-2,04%	269,20
Béthemont La Forêt	127,07	3,00%	301,83
Chauvry	69,35	2,42%	230,40
L'Isle Adam	4 067,94	-2,45%	338,18
Mériel	1 451,04	0,79%	275,44
Nerville La Forêt	251,59	-1,48%	325,89
Parmain	1 463,12	-4,19%	255,66
Presles	1 040,42	1,15%	258,94
Villiers Adam	244,68	-0,33%	281,89
Total CCVO3F	8 715,21	-1,60%	296,44
Asnières sur Oise	692,09	-4,29%	221,54
Baillet en France	588,57	-0,42%	308,64
Belloy en France	559,40	-5,18%	249,07
Maffliers	468,40	1,64%	256,80
Montsoul	1 092,67	-4,13%	266,25
Saint Martin du Tertre	583,68	-2,17%	217,22
Seugy	247,40	0,02%	233,62
Viarmes	1 458,95	-5,34%	267,65
Villaines sous Bois	207,07	3,28%	263,45
Total CCCPF	5 898,23	-3,16%	254,37
Frouville	78,32	-9,69%	219,38
Hédouville	85,06	-0,61%	302,70
Total CCSI	163,38	-5,18%	256,08
Total TRI-OR	25 555,92	-2,17%	274,01

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES : RATIO PAR HABITANT ET PAR COMMUNE (KG/HABITANT/AN)



LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Le centre de traitement sur le site de Champagne sur Oise permet de valoriser par compostage les ordures ménagères résiduelles collectées, à l'aide de procédés de tri spécifiques : le Tri Mécano Biologique.

Le Tri Mécano Biologique s'applique aux ordures ménagères résiduelles et consiste en une succession de plusieurs opérations :

- des opérations de traitement et de tris mécaniques qui visent à fractionner les déchets et à isoler progressivement les déchets fermentescibles des autres éléments (métaux, plastiques, verre...),
- des opérations biologiques (qui constituent le processus du compostage) qui transforment la fraction fermentescible isolée en compost valorisé par la vente aux agriculteurs. L'autre fraction dite « refus de compostage » est incinérée ou enfouie.



- Exploitant : VEOLIA (GENERIS)
- 25 999 tonnes traitées en 2023
- 770 tonnes de compost vendues aux agriculteurs et 32 tonnes distribuées aux habitants
- 10 847 tonnes détournées de l'usine

Faits marquants 2023 :

- L'usine a repris son fonctionnement de façon progressive à compter de mars 2023, suite aux travaux qui ont dû être réalisés à cause de l'incendie survenu en août 2022. L'année a encore été marquée par des détournements conséquents liés à des dysfonctionnements de l'usine.
- Le syndicat a poursuivi son travail sur la mise aux normes de la gestion des rejets aqueux du site. Une nouvelle convention de rejet a été conclue avec la commune de Champagne sur Oise.



877 tonnes
de compost
produites
en 2023

Les encombrants

Les encombrants regroupent les déchets lourds et volumineux des ménages. Ils peuvent être déposés dans les déchetteries du territoire. En complément, le syndicat TRI-OR organise une collecte en porte à porte sur rendez-vous et les encombrants sont triés dans un hall aménagé sur le site de Champagne sur Oise afin d'être valorisés. Les services techniques des communes ont également la possibilité d'y apporter les encombrants récupérés sur le domaine public.

Chiffres clés 2023

Tonnages des encombrants collectés	1 176 tonnes
Evolution des tonnages / 2022	- 0,42%
Ratio	12,61 kg / an / habitant
Nombre de rendez-vous	7 162
Evolution du nombre de RDV / 2022	+ 4,4 %
Apports des communes	30 tonnes
Evolution des apports / 2022	- 48,28 %
Tonnages dirigés à l'enfouissement.	457 tonnes
Tonnages valorisés.	746 tonnes

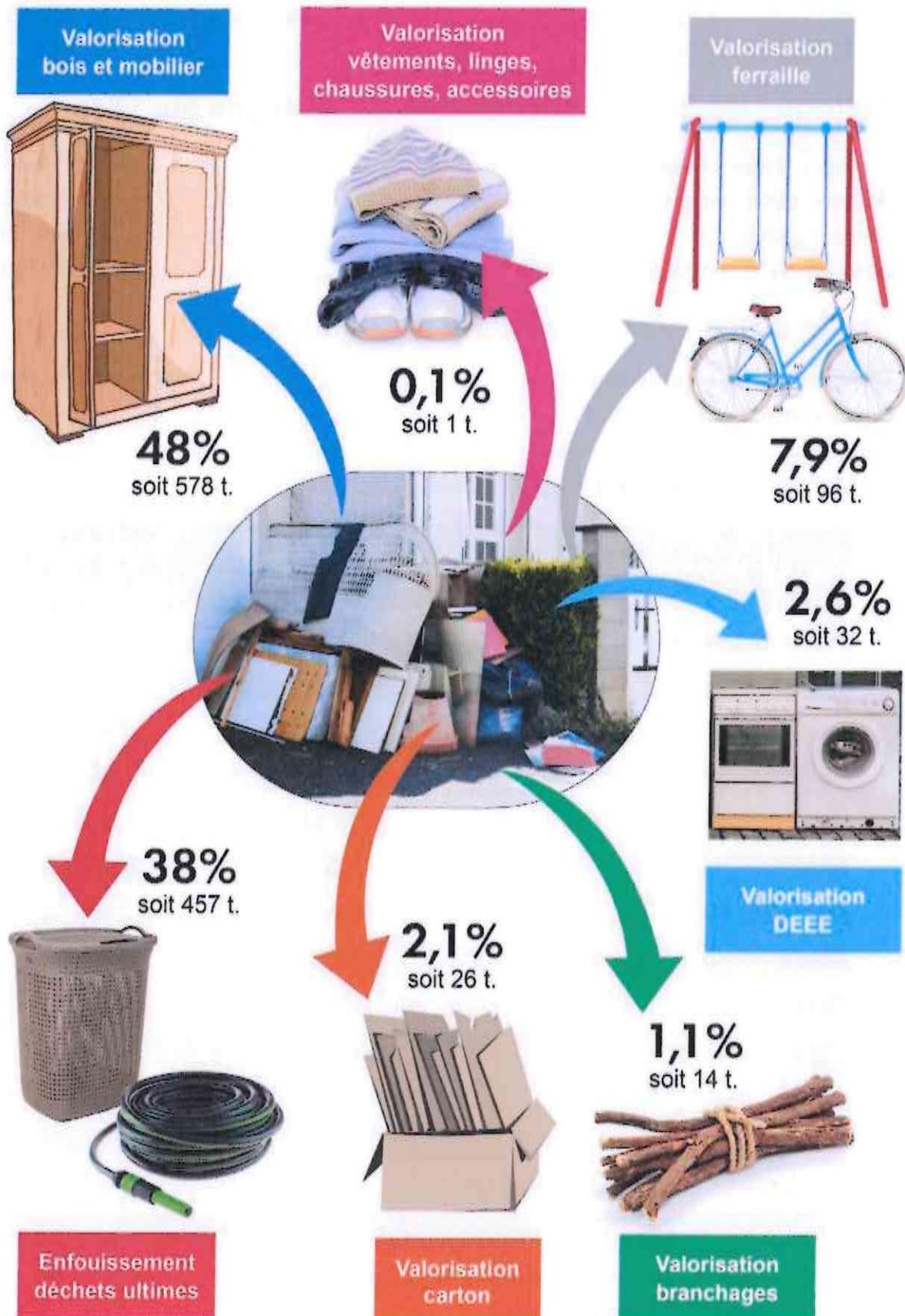
Communes	Nombre de RdV	Moyenne mensuelle
Beaumont sur Oise	725	59
Bernes sur Oise	250	21
Bruyères sur Oise	402	33
Champagne sur Oise	368	31
Mours	157	13
Nointel	72	6
Noisy sur Oise	33	3
Persan	617	51
Ronquerolles	80	7
Total CCHVO	2 704	25
Béthemont La Forêt	46	4
Chauvry	27	2
L'Isle Adam	1 000	83
Mériel	543	44
Nerville La Forêt	95	8
Parmain	517	43
Presles	452	38
Villiers Adam	97	8
Total CCVO3F	2 777	29
Asnières sur Oise	198	17
Baillet en France	209	17
Bolloy en France	94	8
Maffliers	198	17
Montsoul	357	30
Saint Martin du Tertre	138	12
Seugy	55	5
Viarmes	308	26
Villaines sous Bois	47	4
Total CCCPF	1 604	15
Frouville	44	4
Hédouville	33	3
Total CCSI	77	3
Total TRI-OR	7 162	21

Mois	Nombre de particuliers collectés	Nombre de collectifs collectés	Tonnages collectés
Janvier	575	96	90,20
Février	514	96	79,59
Mars	612	96	102,58
Avril	526	96	89,24
Mai	538	96	97,22
Juin	639	96	101,98
Juillet	555	96	90,46
Août	629	96	104,50
Septembre	660	96	115,38
Octobre	688	96	115,28
Novembre	666	96	102,48
Décembre	560	96	87,18
Total	7162	1152	1176,09
Moyenne mensuelle	596,83	96	98,01

Indicateurs techniques

Focus sur la valorisation des encombrants :

La collecte a été étendue aux DEEE (appareils électriques et électroniques) à partir de septembre. Ainsi, les encombrants collectés sur rendez-vous et apportés par les centres techniques municipaux en 2023 ont été triés, valorisés ou traités selon 7 flux :



Les déchetteries

Le syndicat TRI-OR dispose à ce jour de deux déchetteries situées sur les communes de Viarmes et de Champagne sur Oise. Chaque déchetterie est un centre d'apport volontaire ; les particuliers du territoire peuvent y déposer gratuitement leurs déchets, contribuant ainsi à l'amélioration du recyclage. Chaque catégorie de déchets fait l'objet d'un traitement spécifique.

Chiffres clés 2023 déchetterie de Champagne sur Oise

Tonnages totaux réceptionnés	10 133 tonnes
Evolution des tonnages / 2022	+ 8,12%
Fréquentation 2023	66 881
Evolution de la fréquentation / 2022	+ 12,13%

Chiffres clés 2023 déchetterie de Viarmes

Tonnages totaux réceptionnés	5 935 tonnes
Evolution des tonnages / 2022	- 3,72%
Fréquentation 2023	43 749
Evolution de la fréquentation / 2022	+ 5,32%

Nature des déchets	Tonnages 2023	Evolution 2022/2023
Terres et gravats	4 811,00	1,61%
Ferraille	531,20	2,79%
Encombrants	4 705,06	-2,48%
Déchets verts	2 834,11	10,31%
Bois	752,12	7,07%
Batteries	19,65	28,60%
Cartons	192,66	7,40%
Huiles	30,40	59,83%
Piles	3,857	33,32%
DEEE ¹	526,35	19,85%
DDS ²	172,28	19,22%
Pneus	28,44	19,35%
Déchets d'éléments d'ameublements	1 463,96	7,37%
Total	16 071,09	3,45%

¹ DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

² DDS : Déchets Dangereux Spécifiques

LA FRÉQUENTATION DES DECHETTERIES 2023

Communes	Fréquentation Champagne sur Oise	Evolution 2022-2023	Ratio de passage	Fréquentation Viarmes	Evolution 2022-2023	Ratio de passage
Beaumont sur Oise	6 064	8,54%	9,07%	737	-13,19%	1,92%
Bernes sur Oise	2 857	21,21%	4,27%	45	-55,45%	0,12%
Bruyères sur Oise	3 674	8,19%	5,50%	504	16,13%	1,31%
Champagne sur Oise	8 693	11,46%	13,01%	51	41,67%	0,13%
Mours	2 130	5,29%	3,19%	75	47,06%	0,24%
Nointel	1 032	13,91%	1,54%	94	3,30%	0,24%
Noisy sur Oise	125	-3,85%	0,19%	807	-5,94%	2,10%
Persan	8 784	15,56%	13,14%	195	-14,10%	0,51%
Ronquerolles	1 548	18,44%	2,32%	5	-37,50%	0,01%
Total CCHVO	34 907	12,22%	52,23%	2 513	-5,35%	5,74%
Béthémont La Forêt	213	-4,91%	0,32%	127	-0,78%	0,33%
Chauvry	136	-22,29%	0,20%	183	61,95%	0,48%
L'Isle Adam	9 328	8,30%	13,96%	169	-25,88%	0,44%
Mériel	4 028	13,15%	6,03%	173	3,59%	0,45%
Nerville La Forêt	818	0,00%	1,22%	122	-10,95%	0,32%
Parmain	8 263	13,71%	12,36%	114	67,65%	0,30%
Presles	5 031	15,47%	7,53%	513	-3,02%	1,33%
Villiers Adam	947	5,46%	1,42%	186	33,81%	0,48%
Total CCVO3F	28 764	11,01%	43,04%	1 587	5,17%	3,63%
Asnières sur Oise	194	31,08%	0,29%	5 495	4,01%	14,28%
Baillet en France	372	28,28%	0,56%	1 680	10,74%	4,37%
Belloy en France	67	-11,84%	0,10%	4 210	-1,24%	10,94%
Maffliers	614	32,04%	0,92%	1 391	11,73%	3,62%
Montsoult	744	1,09%	1,11%	3 038	9,28%	7,90%
Saint Martin du Tertre	122	48,78%	0,18%	3 953	-0,53%	10,28%
Seugy	27	-3,57%	0,04%	2 325	-1,73%	6,04%
Viarmes	172	21,13%	0,26%	10 692	0,37%	27,79%
Villaines sous Bois	50	400,00%	0,07%	1 584	12,42%	4,12%
Total CCCPF	2 362	19,47%	3,53%	34 368	2,62%	78,56%
Frouville	266	10,83%	0,40%	2	100,00%	0,01%
Hédouville	535	39,69%	0,80%	0	-100,00%	0,00%
Total GCSI	801	28,57%	1,20%	2	-33,33%	0,01%
Total TRI-OR	66 834	12,10%	100%	38 470	2,16%	100%
Sigüdurs	77	87,80%		5 279	9,80%	12,07%

Fait marquant 2023 :

- Renouvellement du marché d'exploitation des déchetteries, allotissement du traitement des déchets dangereux et des encombrants.
- Premières démarches pour la mise en place des nouvelles filières REP.

Indicateurs techniques

Focus sur les partenaires du syndicat TRI-OR : les éco-organismes



Citeo est une entreprise à mission créée par les acteurs du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs **emballages et papiers**, en leur proposant des solutions de **réduction, de réemploi, de tri et de recyclage**.

Sans but lucratif, Citeo est donc financée par les entreprises qui produisent et mettent sur le marché les papiers et les emballages ménagers. Elle accompagne techniquement et soutient financièrement les collectivités pour collecter, trier et recycler toujours plus, au meilleur coût. Elle pilote ainsi régulièrement des appels à projets qui visent à **améliorer les dispositifs de tri, de collecte et de traitement des emballages, papiers et cartons ménagers**.



Aujourd'hui, 72% des emballages ménagers et 62% des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français, devenu premier geste éco-citoyen.

4 670 t. d'emballages, papiers et cartons collectés en 2023 (+6,23%)



Ecomaison est un organisme à but non lucratif, agréé par le ministère de l'Écologie depuis 2013. Il est financé par une éco-participation payée par chaque consommateur lorsqu'il achète un meuble neuf.

Ce que deviennent les meubles usagés :

- **Le recyclage** : cela permet d'économiser des ressources car la majorité des meubles sont composés de bois, de métaux et de mousses qui peuvent être recyclés.
- **La production d'énergie** : les meubles qui ne peuvent pas être recyclés ou réutilisés sont valorisés sous forme de chaleur ou d'électricité.

1464 t. de déchets d'ameublement collectés en 2023 dans nos déchetteries (+7%)



ecosystem

ECOSYSTEM coordonne la collecte, la dépollution et le recyclage des **appareils électriques, électroniques et des ampoules des particuliers et des professionnels.**

Les appareils électriques et les ampoules peuvent contenir des substances polluantes, comme les gaz frigorigènes des appareils de froid ou les traces de mercure dans les ampoules fluocompactes. Les recycler permet de dépolluer ces substances selon des normes environnementales strictes.

Recycler ses appareils électriques et ses ampoules, c'est réutiliser de la matière et préserver des ressources naturelles. Par exemple, le métal peut être utilisé pour fabriquer des cadres de vélos et le plastique pour produire des pièces automobiles.



collectés en
2023 dans nos
déchetteries
(+20%)



La mission première de Corepile est de développer la collecte sélective et le recyclage de **toutes les catégories de piles et de batteries.** Cet éco-organisme en recycle chaque année plus de 500 millions, ce qui équivaut à un poids supérieur à celui de la Tour Eiffel ! 1,2 milliard de piles sont vendues par an en France. Corepile estime que 15 piles sur 100 sont encore jetées aux ordures ou dans la nature.

4 t. de piles
collectées en
2023 dans nos
déchetteries
(+33%)

La valorisation des piles et des petites batteries a pourtant de nombreuses vertus :

- éviter de gaspiller des ressources naturelles présentes en quantités limitées dans la nature comme le fer, le zinc ou le nickel ;
- produire, après recyclage, des alliages et des métaux à valeur ajoutée (acier, ferronickel) qui seront utilisés dans de nombreuses industries ;
- éviter d'introduire dans les ordures ménagères (destinées au compostage pour notre Syndicat) des traces de métaux lourds, contenus dans certains types de piles.



EcoDDS a pour mission d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques dans des conditions visant à préserver aussi bien la santé de chacun que l'environnement.

Les « déchets diffus spécifiques (DDS) » au sens de la loi sont issus de produits contenant une ou plusieurs molécules chimiques, qui peuvent constituer un risque pour la santé et/ou l'environnement.

Dans cette liste, on repère plusieurs catégories d'usages :

Bricolage et décoration : peinture, vernis, lasure, enduit, mastic, colle, résine, mousse expansive, antirouille, white spirit, décapant, solvant, diluant acétone.

Entretien des véhicules : antigel, filtre à huile, liquide de dégivrage et de refroidissement, anti-goudron.

Produits spéciaux : déboucheur des canalisations, ammoniacque, soude, eau oxygénée, acide, décapant pour le four, répulsif, produits de traitement des matériaux, notamment du bois.

Entretien de la piscine : galets de chlore et désinfectant piscine, produits régulateurs de PH.

Jardinage : engrais non-organique, anti-mousse, insecticide, herbicide, fongicide.

Chauffage, cheminée et barbecue : combustible liquide, allume-feu, nettoyant de cheminée, alcool à brûler, produit de ramonage.

172 t. de DDS
collectés en
2023 dans nos
déchetteries
(+19%)



SLOW

INDICATEURS FINANCIERS



Le budget 2023

Les dépenses du syndicat TRI-OR pour l'année 2023 s'élèvent à 16 566 500,39 €, et les recettes à 17 078 148,60 € dont 1 072 658,98 € de reprise de résultat.

Chiffres clés du compte administratif 2023

TOTAL DES DÉPENSES	16 566 500,39 €
dont FONCTIONNEMENT	15 232 608,52 €
dont INVESTISSEMENT	1 333 891,87 €
dont résultat antérieur reporté	0,00 €

TOTAL DES RECETTES	17 078 148,60 €
dont FONCTIONNEMENT	14 911 683,94 €
dont INVESTISSEMENT	1 093 805,68 €
dont résultat antérieur reporté	1 072 658,98 €

LES RESTES A RÉALISER EN DEPENSES

FONCTIONNEMENT	0,00 €
INVESTISSEMENT	113 598,00 €

LES RESTES A RÉALISER EN RECETTES

FONCTIONNEMENT	0,00 €
INVESTISSEMENT	11 933,00 €

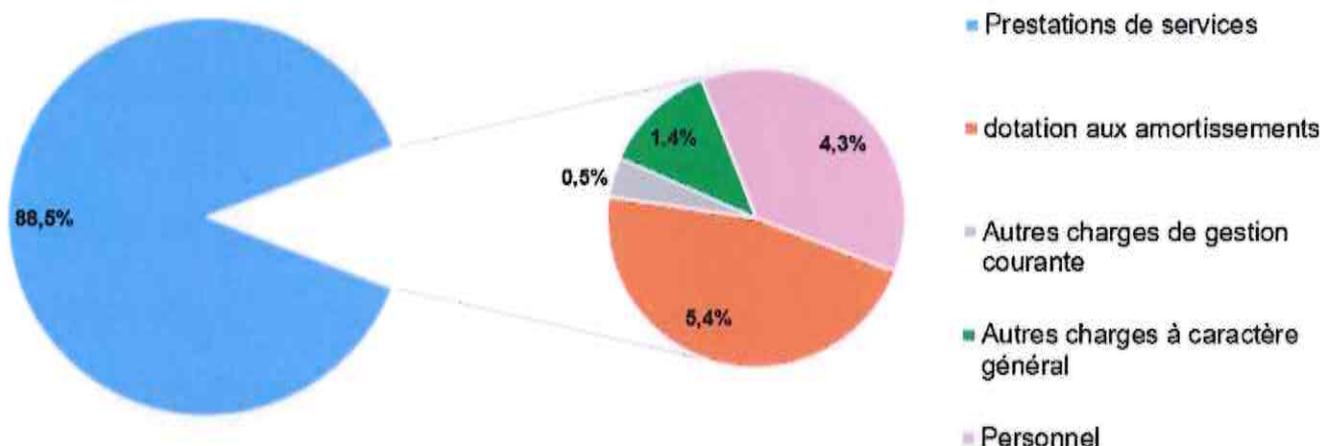
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023

409 983,21 €

FONCTIONNEMENT : RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES

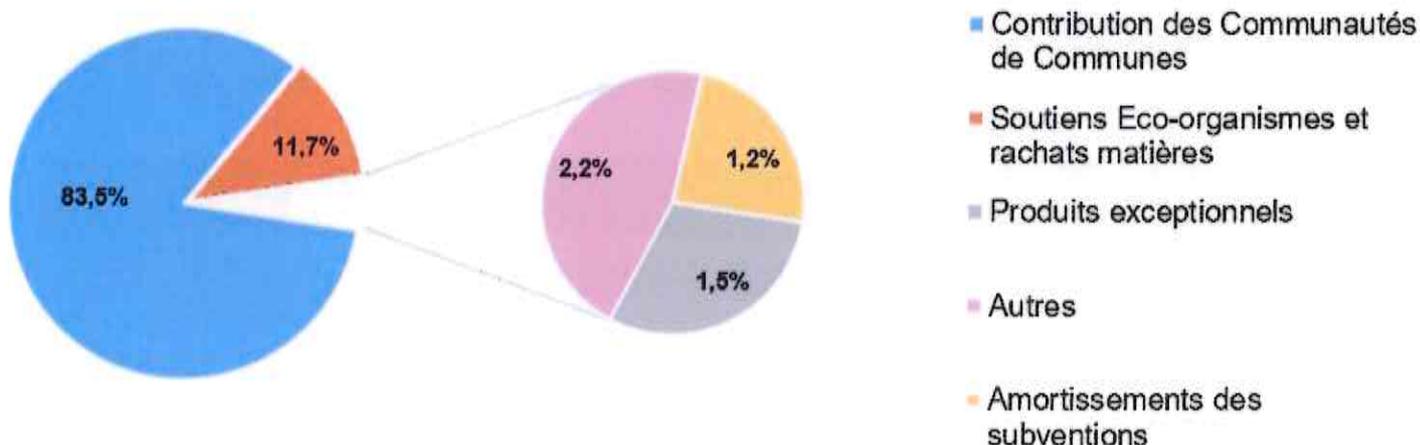
Dépenses de fonctionnement 2023

Prestations de services	13 474 870,88 € soit 88,5%
dont Collecte	5 126 981,24€
dont Traitement des ordures ménagères	4 417 995,88 €
dont Traitement des encombrants.	447 132,37 €
dont Traitement des recyclables.	1 306 183,13 €
dont Déchetteries	1 573 515,40 €
dont Entretien des bacs	152 318,23 €
dont Prestations supplémentaires	450 744,63 €
Dotation aux amortissements.	817 355,29 € soit 5,4%
Frais de personnel (y compris quai de transfert)	649 435,38 € soit 4,3%
Autres charges à caractère général	215 556,81 € soit 1,4%
Autres charges de gestion courante	75 390,16 € soit 0,5%



Recettes de fonctionnement 2023

Contribution des Communautés de Communes	12 449 000,12 € soit 83,5%
Soutiens des Eco-Organismes et ventes des matériaux.	1 742 329,16 € soit 11,7%
Amortissement des subventions.	172 828,84 € soit 1,2%
Produits exceptionnels.	218 263,58 € soit 1,5%
Autres recettes	329 262,24 € soit 2,2%



DÉTAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Contribution des Communautés de Communes	12 449 000,12 €
Communauté de Communes du Haut Val d'Oise	5 238 380,04 €
Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts ..	4 195 459,04 €
Communauté de Communes de Carnelle-Pays de France	2 933 725,00 €
Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes	81 436,04 €
Reprises filières	375 755,20 €
Journaux, Revues, Magazines	62 137,05 €
Bouteilles plastiques	134 642,46 €
EMR ¹	71 563,64 €
Verre	62 898,70 €
Aluminium	28 901,72 €
Acier	9 638,19 €
Ferraille issue des encombrants	5 973,44 €
Recettes issues des déchetteries	255 242,20 €
Matériaux recyclés	61 279,20 €
Entrées des professionnels	47 520,00 €
Entrées pour les communes du Sigidurs	146 443,00 €
Soutiens Eco-Organismes	1 322 247,10 €
CITEO (emballages et papiers)	1 179 583,63 €
OCAD3E ²	56 277,85 €
Re_fashion (textiles)	10 000 €
Eco DDS ³ (déchets dangereux)	8 257,75 €
Ecomaison	68 127,87 €
Recettes issues de l'usine de compostage	21 299,60 €
Amortissement des subventions	172 828,84 €
Redevance déchets	15 064,84 €
Soutiens	27 793,20 €
Produits exceptionnels	218 263,58 €
Autres recettes⁴	75 141,60 €



¹ EMR : Emballages Ménagers Recyclables

² OCAD3E : organisme agréé pour les déchets électriques et électroniques DEEE

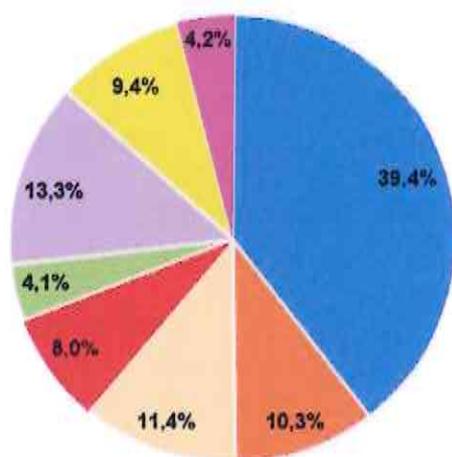
³ Eco DDS : organisme agréé pour les Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux)

⁴ Autres recettes : location des garages, vidéosurveillance, composteurs, remboursements arrêts maladie, aide contrats aidés...

INVESTISSEMENT : RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES

Dépenses d'investissement 2023

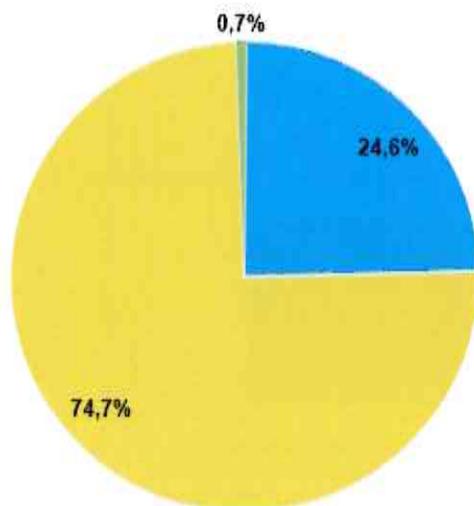
Usine de Compostage et mise aux normes des rejets	148 477,68 € soit 11,4%
Remboursement des emprunts	133 457,36 € soit 10,3%
Conteneurisation et bornes (apport volontaire)	512 249,33 € soit 39,4%
Amortissement des subventions	172 828,84 € soit 13,3%
Déchetteries	53 202,34 € soit 4,1%
Activité tri et harmonisation.	103 876,08 € soit 8,0%
Biodéchets.	54 090,00 € soit 4,2%
Autres (voirie, bureaux, étude, caméras....)	121 615,44 € soit 9,4%



- Conteneurisation et PAV
- Emprunts
- Usine de compostage et mise aux normes des rejets
- Activité du tri
- Déchetteries
- Amortissement des subventions
- Autres (voirie, bureaux, étude, caméras...)
- Biodéchets

Recettes d'investissement 2023

Amortissements	817 355,29 € soit 74,7%
Fond de compensation de la TVA	268 995,39 € soit 24,6%
Subventions	7 455,00 € soit 0,5%



- FCTVA
- Amortissements
- Subventions

Focus sur les coûts

Chiffres clés 2023

Coût global TTC du service.	131 €/habitant
Dont :	
<i>Ordures ménagères.</i>	<i>267,24 €/tonne ou 73,98 €/habitant</i>
<i>Encombrants</i>	<i>1 184,22 €/tonne ou 15,05 €/habitant</i>
<i>Déchets triés.</i>	<i>199,48 €/tonne ou 17,73 €/habitant</i>
<i>Déchetteries.</i>	<i>66,41 €/tonne ou 11,44 €/habitant</i>
<i>Emprunts.</i>	<i>1,69 €/habitant</i>
<i>Prestations aux communes</i>	<i>4,83 €/habitant</i>
<i>Frais généraux/communication/études</i>	<i>5,92 €/habitant</i>

DETAIL DES COÛTS 2023

Coût de la maintenance des bacs et des bornes

Conteneurisation	1,63 €/habitant
------------------	-----------------

Coût de la collecte

Ordures ménagères	98,13 €/tonne ou 26,84 €/habitant
Encombrants	818,56 €/tonne ou 10,32 €/habitant
Déchets triés	218,07 €/tonne ou 17,60 €/habitant
Sapins	396,07 €/tonne ou 0,21 €/habitant

Coût du traitement

Ordures ménagères	169,11 €/tonne ou 47,14 €/habitant
Encombrants	365,66 €/tonne ou 4,73 €/habitant
Déchets triés	-18,50 €/tonne ou -1,50 €/habitant

DÉTAIL COMPLET DES COÛTS 2023

	Dépenses	Dépenses ressources humaines	Ventes des produits et soutiens	Coûts réels	Coût unitaire TTC (tonne)	Coût à l'habitant
COLLECTE	5 126 981,24 €			5 126 981,24 €	1 134,76 €	54,97 €
Ordures Ménagères	2 503 478,76 €			2 503 478,76 €	98,13 €	26,84 €
Encombrants	962 698,53 €			962 698,53 €	818,56 €	10,32 €
Sapins	19 387,50 €			19 387,50 €	396,07 €	0,21 €
Déchets triés	1 641 416,45 €			1 641 416,45 €	218,07 €	17,60 €
TRAITEMENT	6 198 024,36 €		1 649 394,09 €	4 697 927,14 €	516,18 €	50,37 €
Ordures ménagères	4 417 995,88 €		21 299,60 €	4 396 696,28 €	169,11 €	47,14 €
Encombrants	447 132,37 €		5 973,44 €	441 158,93 €	365,66 €	4,73 €
Déchets recyclables	1 332 896,11 €	149 296,87 €	1 622 121,05 €	-139 928,07 €	-18,59 €	-1,50 €
DECHETTERIES	1 454 923,16 €		387 905,67 €	1 067 017,49 €	66,41 €	11,44 €
Maintenance des contenants tri	152 318,23 €					1,63 €
Remboursement des emprunts	158 072,40 €					1,69 €
Prestations aux communes	450 744,63 €					4,83 €
Frais généraux - études et communication	552 055,05 €					5,92 €
TOTAL TTC	14 093 119,07 €					130,86 €

- DÉTAIL DES COÛTS ACTIVITÉ COMPOSTAGE

Activité Compostage	Dépenses fonctionnement	Vente des Produits et soutiens	Coûts réels	Coût à la tonne	Coût à l'habitant
Collecte	2 503 478,76 €		2 503 478,76 €	98,13 €	26,84 €
Traitement	4 417 995,88 €	21 299,60 €	4 396 696,28 €	169,11 €	47,14 €
Total	6 921 474,64 €	21 299,60 €	6 900 175,04 €	267,24 €	73,98 €

- DÉTAIL DES COÛTS ACTIVITÉ ENCOMBRANTS

Activité Encombrants	Dépenses fonctionnement	Coût à la tonne	Coût à l'habitant
Collecte	962 698,53 €	818,56 €	10,32 €
Traitement	447 132,37 €	365,66 €	4,73 €
Total	1 409 830,90 €	1 184,22 €	15,05 €

- DÉTAIL DES COÛTS ACTIVITÉ TRI DES DÉCHETS

Activité Tri des déchets	Dépenses fonctionnement	Dépenses Ressources Humaines	Produits, ventes et soutiens	Coûts réels	Coût à la tonne	Coût à l'habitant
Collecte	1 641 416,45 €			1 641 416,45 €	218,07 €	17,60 €
Maintenance PAV et bacs	152 318,23 €			152 318,23 €		1,63 €
Centre de tri	1 332 896,11 €	149 296,87 €	1 622 121,05 €	-139 928,07 €	-18,59 €	-1,50 €
Total	3 126 630,79 €	149 296,87 €	1 622 121,05 €	1 653 806,61 €	199,48 €	17,73 €

- DÉTAIL DES COÛTS ACTIVITÉ DÉCHETTERIES

Activité Déchetteries	Dépenses fonctionnement	Produits, ventes et soutiens	Coûts réels	Coût à la tonne	Coût à l'habitant
Déchetteries	1 454 923,16 €	387 905,67 €	1 067 017,49 €	66,41 €	11,44 €

Les marchés publics

Le Code de la Commande publique et l'arrêté du 27 mai 2004 disposent des obligations en matière d'information obligatoire sur les appels d'offres et les consultations effectués durant l'exercice.

Le rapport d'activités 2023 doit communiquer sur tous les marchés. Le récapitulatif des consultations et autres mises en concurrence de l'année 2023 est listé ci-après :

PROCEDURE	DESIGNATION	REPONSES	SOCIETES RETENUES	MONTANT HT
MAPA	Marché 2023-01 Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des marchés d'exploitation des déchetteries et de l'usine de compostage	3	Trident Services, 78290 Croissy sur Seine	22 387,50 €
AOO	Marché 2023-02 lot n°1 : exploitation des déchetteries et traitement des déchets, hors encombrants et déchets dangereux	2	Paproc Grand Ile de France, 93120 La Courneuve	3 439 308,00 €
AOO	Marché 2023-02 lot n°2 : Transport et traitement des déchets dangereux issus des deux déchetteries	4	Recydis, 93150 Le Blanc Mesnil	149 000,00 €
AOO	Marché 2023-02 lot n°3 : Tri et traitement des encombrants issus des deux déchetteries	4	REP Veolia, 92739 Nanterre	2 412 500,00 €
MAPA	Audit de l'usine de compostage	1	Elcimaï, 26958 Valence	19 900,00 €
MAPA	Fourniture et pose de bavettes à la déchetterie de Viarmes	1	Steel PR, 95280 Jouy Le Moutier	11 500,00 €
MAPA	2 Caractérisations des ordures ménagères sur 5 échantillons représentatifs du territoire	1	OPTAE, 75011 Paris	19 150,00 €
MAPA	Etude sur la gestion des biodéchets	3	OPTAE, 75011 Paris	25 925,00 €
MAPA	Fourniture et livraison des composteurs en plastique	2	Quadria, Saint Jean D'Illac 33127	8 375,40 €
MAPA	Fourniture et pose de stickers sur le couvercle des bacs de tri (opération extension des consignes de tri) – 20 000 bacs	2	Contenur, 69009 Lyon	56 600,00
MAPA	Fourniture et pose de 10 caméras thermiques pour l'usine de compostage et le hall de réception des déchets issus de la collecte sélective	1	Phonie Inter, 95260 Beaumont sur Oise	51 306,00
MAPA	Déchetterie de Viarmes - élargissement de la voie comprenant la dépose et la pose de la bordure et réfection de la voirie	1	Cochery, 95480 Pierrelaye	12 271,07
MAPA	Réfection de pièces d'enrobé et pose de caniveaux sur le site de Champagne sur Oise	1	Cochery, 95480 Pierrelaye	18 226,52
MAPA	Déchetterie de Viarmes - Réparation d'un mur de soutènement	1	Cochery, 95480 Pierrelaye	11 117,22
MAPA	Site de Champagne sur Oise : Ralentisseur, abris à vélos, potelets et marquage	1	Cochery, 95480 Pierrelaye	9 058,00
MAPA	Etude de reconversion de l'usine de compostage sur ordures ménagères de Champagne sur Oise	1	OPTAE, 75011 Paris	16 750,00
MAPA	Fourniture et pose vidéo surveillance sur le site de la déchetterie de Viarmes	1	Phonie Inter, 95260 Beaumont sur Oise	4 565,00
MAPA	Impression Flash Infos de mars 2023	3	STIP Imprimerie, 95331 Domont	1 190,00
MAPA	Distribution du Flash Infos de mars 2023	2	DESCAUCHEREUX, 95340 Persan	2 471,00
MAPA	Impression du rapport d'activité 2022	2	STIP Imprimerie, 95331 Domont	1 280,00
MAPA	Impression d'étiquettes pour les agents de collecte	1	STIP Imprimerie, 95331 Domont	1 471,00
MAPA	Impression Info-Tri d'octobre 2023	3	STIP Imprimerie, 95331 Domont	3 610,00
MAPA	Mobilier de bureaux (fauteuils)	1	JPG, 95478 Fosses	1 640,90
MAPA	Distribution Info-Tri d'octobre 2023	2	DESCAUCHEREUX, 95340 Persan	4 262,00
MAPA	Mise aux normes des rejets de l'usine, création d'une dalle béton pour pose d'une cuve et station de relevage	1	Cochery, 95480 Pierrelaye	21 166,93
MAPA	Mise aux normes des rejets de l'usine, mise en place d'une station de relevage	1	SEI, 95650 Boissy-L'Aillerie	33 120,00
MAPA	Impression des calendriers de collectes 2024	3	STIP Imprimerie, 95331 Domont	4 702,00

LA REDEVANCE DECHETS



La redevance déchets

Depuis 2018, la redevance déchets est instaurée sur le territoire du syndicat TRI-OR. Elle vise à assujettir les occupants d'un terrain non bâti dont les habitants bénéficient du service de collecte et de traitement des déchets.

La redevance déchets constitue un levier essentiel pour engager chacun au respect de l'environnement et réduire à la source la production des déchets.

POURQUOI UNE REDEVANCE DECHETS ?

La redevance déchets permet d'imputer la facture du ramassage et du traitement des déchets à chacun des bénéficiaires du service.

Elle permet également de :

- Réduire la quantité de déchets produits,
- Sensibiliser au tri de tous les déchets,
- Impliquer les usagers dans la notion de prévention des déchets.

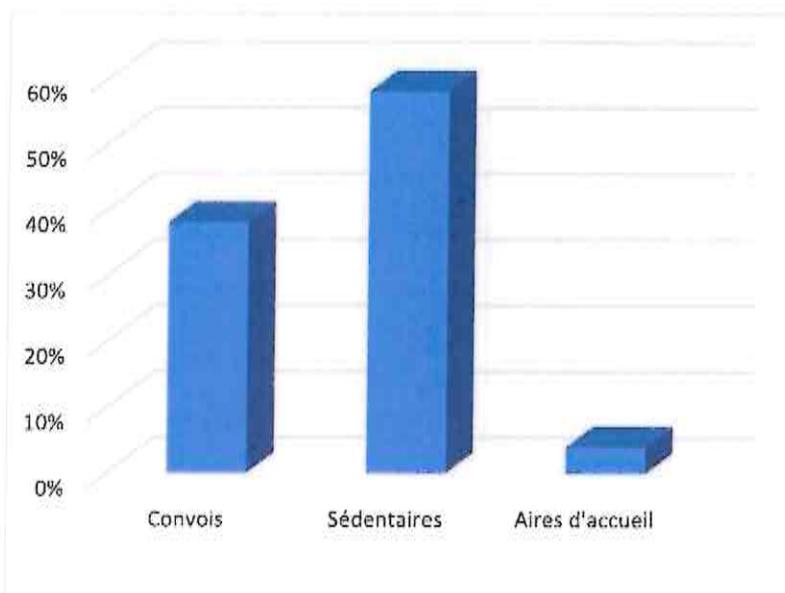
POUR QUI ?

Sur le territoire du syndicat TRI-OR, la redevance déchets concerne :

- Les aires d'accueil des gens du voyage et les terrains occupés par une ou des caravanes,
- Les terrains occupés non assujettis à la taxe foncière et/ou à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,
- Les lieux de tournage de films et de séries,
- Les campings.

Ces catégories de redevables sont concernées dès lors qu'il est fait recours au service public de collecte et de traitement des déchets assurés par le syndicat TRI-OR.

Répartition des redevables



En 2023, de nombreux redevables « sédentaires » sont concernés par la redevance déchets, de nombreux convois et seulement 2 aires d'accueil.

MODE DE CALCUL

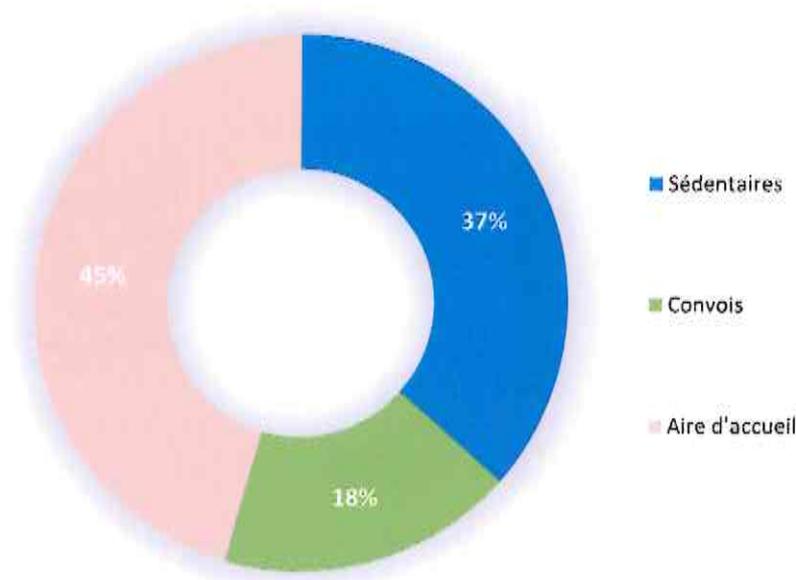
Le montant de la redevance déchets est calculé en fonction d'un tarif au litre, d'un volume hebdomadaire de bacs mis à disposition et de la fréquence des collectes.



RECETTES 2023

Aires d'accueil des Gens du Voyage	6 930,00 €
Aire d'accueil des Gens du Voyage de Parmain	3 326,40 €
Aire d'accueil des Gens du Voyage de L'Isle Adam	3 603,60 €
Sédentaires	5 566,05 €
Belloy en France	561,60 €
Bernes sur Oise	321,75 €
Nerville la Forêt	2 343,10 €
Persan	140,40 €
Viarmes	2 199,20 €
Terrains occupés hors aires d'accueil	2 737,19 €
Beaumont sur Oise	23,00 €
Bruyères sur Oise	712,10 €
Maffliers	118,8 €
Mériel	178,80 €
Persan	595,39 €
Viarmes	1 049,70 €
Villaines-sous-Bois	59,40 €

Répartition des recettes de la redevance déchets



LA COMMUNICATION



La communication

Les actions de communication et de sensibilisation jouent un rôle prépondérant dans la réussite et la compréhension des actions engagées par le syndicat TRI-OR.

A l'écoute de ses habitants, acteurs essentiels d'une gestion durable des déchets, le syndicat s'attache à répondre au mieux à leurs attentes en matière d'information.

Le travail de communication du syndicat TRI-OR s'articule autour de 3 grands axes :

- Information,
- Sensibilisation,
- Communication de proximité.

L'INFORMATION

La communication écrite du syndicat TRI-OR repose sur différents supports :

- **Le Flash Info** qui permet d'informer les habitants du territoire sur des sujets ponctuels, par exemple l'extension des consignes de tri.
- **Le Mémo Tri** qui synthétise toutes les consignes de tri et a été renouvelé pour le passage à l'extension des consignes de tri.



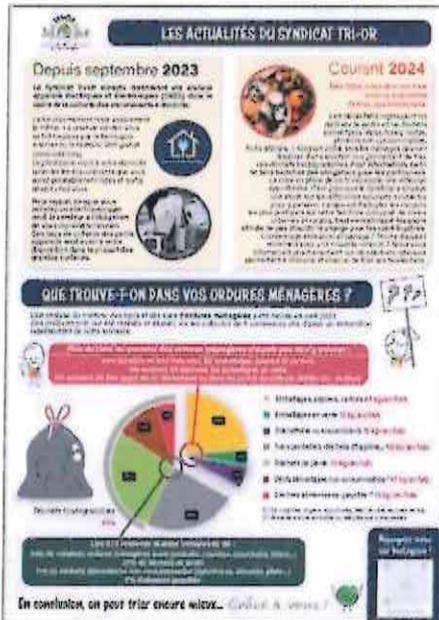
- Les calendriers de collecte.



- Les autocollants des bacs de collecte qui synthétisent les consignes de tri.



- Des affiches pour les événements spécifiques.



- Des articles qui alimentent les publications des communes telles que les bulletins et les magazines.

- Le site Internet www.tri-or.fr

Cet outil a été conçu de façon à répondre rapidement aux questions fréquentes que se posent nos administrés, telles que :

- Quand ont lieu les différentes collectes dans ma commune ?
- Comment obtenir un nouveau bac ?
- Comment accéder à la déchetterie ?
- Comment faire collecter mes encombrants ?
- Comment bien faire le tri ?
- Comment me procurer un composteur ?...





LA SENSIBILISATION

Interventions auprès des scolaires

Le syndicat TRI-OR intervient dans les établissements scolaires et dans les structures périscolaires (centres de loisirs).

En 2023, près de 3 600 élèves ont été sensibilisés à l'environnement et au tri lors des animations scolaires, dans 55 établissements du territoire. Cela a représenté 158 animations.



Visites du site du syndicat TRI-OR

Le site de Champagne sur Oise accueille régulièrement des groupes pour visiter ses infrastructures.

Les visites sont moins nombreuses du fait de la fermeture du centre de tri. Nous avons tout de même accueilli 210 visiteurs sur l'année.



LA COMMUNICATION DE PROXIMITE

Les contrôles qualité

➤ Avant la collecte : les « suivis de collecte »

L'objectif est d'évaluer sur un secteur donné la **qualité du tri** (identification des erreurs de tri et des refus de bacs), le **taux de présentation** (la part des bacs qui ont été sortis par les habitants sur le nombre total de bacs) et le **taux de remplissage**.



Les Conseiller(e)s examinent le contenu des bacs de tri avant le passage des bennes de collecte. Les erreurs les plus significatives sont déposées au sol à côté du bac (notamment les encombrants) et une étiquette est collée sur le couvercle du bac pour signaler à l'habitant que le tri n'est pas conforme. Si les erreurs sont trop nombreuses ou nuisibles, le bac est refusé. Les bacs bien triés reçoivent l'étiquette ci-contre.

Nous nous déplaçons ensuite à chaque adresse ayant commis des erreurs pour un rappel des consignes de tri.

En 2023, nous avons mené cette opération à Bruyères sur Oise, Noisy sur Oise, Ronquerolles et Belloy en France.



➤ En entrée du centre de tri : les « caractérisations »

Des contrôles de la qualité des apports en emballages recyclables, papiers et cartons sont réalisés quotidiennement par les agents du quai de transfert. 157 caractérisations de ces emballages ont ainsi été réalisées en 2023. Ces contrôles ont pour objectif de **connaître le taux d'erreurs de tri moyen sur une tournée et de permettre ainsi de cibler les actions de communication. Les apports sont considérés satisfaisants si le taux d'erreurs de tri ne dépasse pas 20%.**

La façon de réaliser ces contrôles a été adaptée suite à l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023, puisque tous les types d'emballages sont dorénavant acceptés dans le bac jaune.



Classement des communes en fonction de leur taux de refus moyen lors des caractérisations de 2023 :



Tournée	Taux de refus (%)	Tournée	Taux de refus (%)
Noisy sur Oise	10,67	Béthemont la Forêt & Chauvry	16,91
Ronquerolles	11,89	Maffliers	17,28
Villiers Adam	13,51	Beaumont sur Oise	17,37
Presles	13,53	Hédouville	18,63
Parmain	13,97	Frouville	18,63
Baillet en France	14,32	Viarmes	18,97
Asnières sur Oise	14,76	Bruyères sur Oise	19,42
Mours	14,80	Mériel	19,66
Seugy	14,85	Persan	20,85
Nointel	14,92	Villaines sous Bois	20,97
Saint Martin du Tertre	15,61	Bernes sur Oise	21,83
Belloy en France	15,72	Montsoult	23,30
L'Isle Adam	15,83	Beaumont s/ Oise - BAVE Le RAC et Boyenval	25,06
Champagne sur Oise	16,11	Persan - BAVE Le Village	34,12
Nerville la Forêt	16,31		

Les événements publics

L'équipe Communication a participé à de nombreuses manifestations au cours de l'année 2023. Notre camion aménagé s'est ainsi déplacé sur le territoire et nous a permis d'aller à la rencontre des administrés pour leur proposer un stand d'information sur le tri, la gestion des déchets et la préservation de l'environnement.

Manifestations :



- « Repair Café » à Beaumont sur Oise le 18 mars
- Fête du Printemps à Mériel le 26 mars
- Salon de l'Artisanat et marché horticole à Parmain le 1^{er} avril
- Inauguration des composteurs collectifs de l'OPAC à Champagne sur Oise le 5 avril
- Fête du Printemps à Ronquerolles le 16 avril
- Fête de la nature à Bernes sur Oise le 13 mai
- Fête de la nature à L'Isle-Adam le 27 mai
- Journée intercommunale de l'environnement à Baillet en France le 3 juin
- Persan l'été ça bouge le 17 juillet
- Bruyères Plage le 21 juillet
- Journée Zéro Déchet à Beaumont sur Oise le 25 novembre
- Stand au centre universitaire de Cergy Pontoise « Val d'Oise Propre » le 13 décembre

Opérations Nettoyons la Nature :

Nous avons accompagné plusieurs communes ou écoles organisant cette opération. Nous rappelons alors les consignes de tri aux participants.

- Beaumont sur Oise le 18 mars
- Parmain le 26 mars
- L'Isle-Adam le 1^{er} avril
- Presles le 8 avril et le 7 octobre

Sensibilisations sur les marchés ou dans les zones commerciales :

Notre équipe se déplace régulièrement sur les marchés afin d'aller à la rencontre des administrés. Nous proposons la collecte des petits appareils électriques et électroniques, ce qui rend service aux personnes à faible mobilité.



Leroy Merlin Baillet en France, novembre 2023

Vous avez un projet en rapport avec nos activités ?
Une manifestation à laquelle vous aimeriez nous associer ?
Contactez-nous !



Presles, avril 2023

La communication en porte à porte

Les Conseiller(e)s en collecte sélective se rendent au domicile des habitants des 28 communes du syndicat TRI-OR pour apporter des explications sur le tri. Ils se déplacent quotidiennement aux adresses signalées par les collecteurs suite à un refus de collecte, c'est-à-dire lorsqu'un bac n'a pas été vidé suite au constat d'une anomalie. Plusieurs raisons peuvent expliquer un refus de collecte : des erreurs de tri, un trop gros volume de déchets, une présentation de déchets destinés à la déchetterie ou aux encombrants.

La communication en porte à porte est l'occasion de rappeler qu'il est nécessaire de sortir son bac le soir précédant le jour de la collecte, les horaires des tournées pouvant être modifiées, et de le placer bien en évidence.

Les Conseiller(e)s informent également les habitants des nouvelles résidences sur les consignes de tri. Ils organisent aussi régulièrement des actions ciblées dans des habitats collectifs où des anomalies sont constatées de façon récurrente. Ainsi, une vingtaine d'opérations de sensibilisation ont été menées en 2023, ce qui a représenté 1 357 foyers dont près de 65% ont été rencontrés.

L'accueil du public

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00, les agents du Syndicat TRI-OR assurent l'accueil du public et la permanence téléphonique.

Ils renseignent ainsi les habitants sur le service (consignes de tri, composteurs, horaires des déchetteries), enregistrent et traitent les demandes d'interventions (livraison de bacs, maintenance du parc) et les anomalies de collecte en lien direct avec le prestataire de collecte.

En complément de l'accueil physique, le syndicat répond à toutes vos demandes réceptionnées sur la messagerie info@tri-or.fr dans les meilleurs délais.

Faits marquants 2023

Extension des Consignes de Tri

Dans la lignée du deuxième semestre 2022, la première partie de l'année 2023 a été consacrée à l'accompagnement de la population pour l'acquisition des nouvelles consignes de tri. En effet, tous les emballages, papiers et cartons peuvent rejoindre le bac de tri sélectif depuis le 1^{er} janvier 2023, ce qui simplifie nettement les consignes.

La campagne de communication initiée en 2022 a été poursuivie en 2023, avec l'édition d'un Flash Info en avril et d'un INFO TRI en octobre.



Harmonisation de la couleur des bacs de tri

Dans le cadre des engagements du syndicat vis-à-vis de CITEO, une opération d'harmonisation des bacs de tri a été planifiée sur 4 ans, ciblant près de 30 000 bacs au total. La première phase de cette opération a été menée en juin, juillet et septembre. Environ 3 700 couvercles bleus ont été remplacés par des couvercles jaunes et en parallèle, plus de 14 000 étiquettes jaunes aux nouvelles consignes de tri ont été posées sur les couvercles bleus.



Focus sur le compte Instagram du syndicat TRI-OR

Le syndicat a lancé son compte Instagram le 31 mars 2023. Ce nouvel outil vise à toucher une part plus jeune de la population et à informer nos abonnés des actualités du syndicat.

Nous publions régulièrement des vidéos courtes qui permettent d'aborder des questions que se posent souvent nos administrés sur le tri. Nous avons également filmé un suivi de collecte pour que les habitants visualisent mieux nos actions sur le terrain.

Après 9 mois d'existence, notre communauté comptait près de 270 « followers ».



Envoyé en préfecture le 11/10/2024

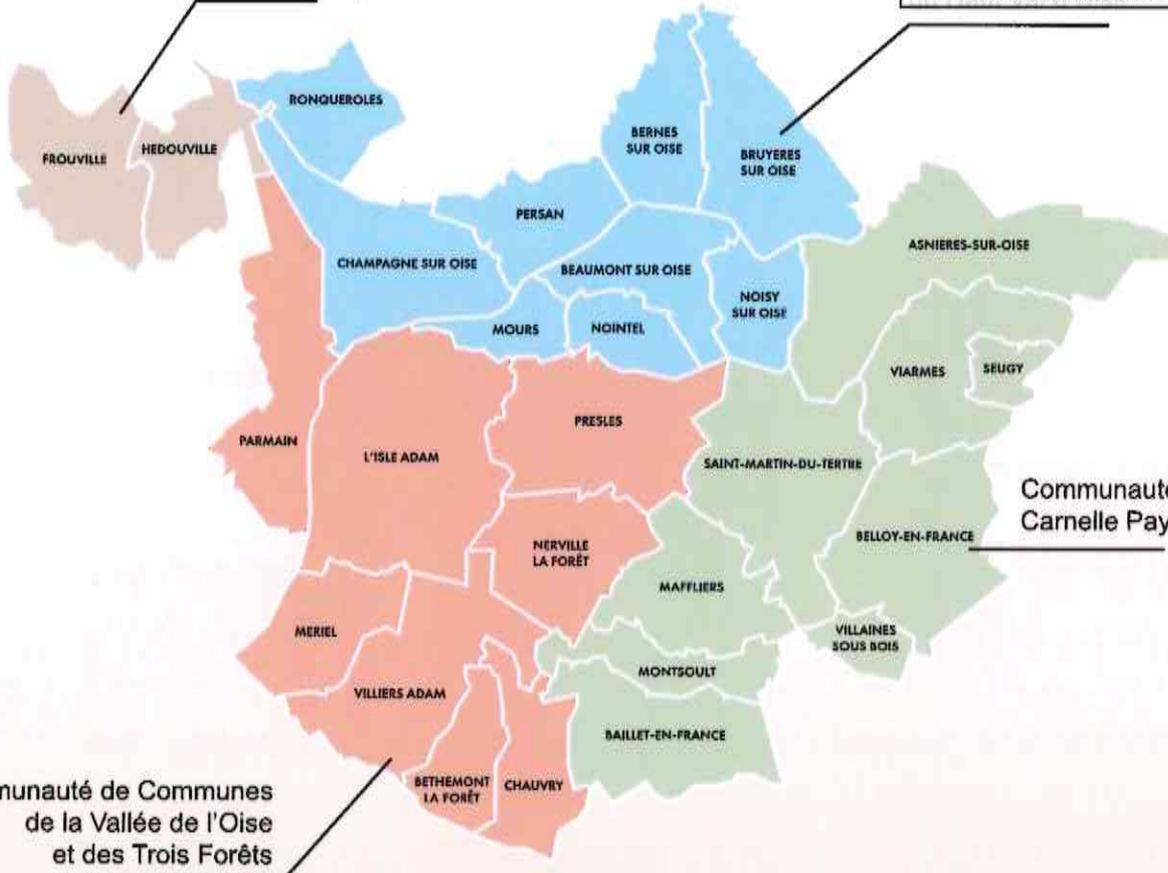
Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le 11 OCT. 2024

ID : 095-219503927-20241011-D29_1110-DE



Communauté de Communes
Sausseron Impressionnistes



Communauté de Communes
Carnelle Pays de France

Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise
et des Trois Forêts



Syndicat pour la collecte et le traitement
des ordures ménagères

Trions...

Pour l'environnement, tout simplement !



IMPRIM'VERT®

Z.A. du Paradis - Rue Pasteur Prolongée

95660 Champagne-sur-Oise

Tél : 01 34 70 05 60

www.tri-or.fr



© 2024 TRI-OR. Tous droits réservés. Toute réimpression est interdite sans autorisation écrite de TRI-OR.